30e ANNÉE — T. XLV

N° 1021 — 18 juillet 1948



LA DOCUMENTATION CATHOLIQUE

PARAIT TOUS LES QUINZE JOURS

MAISON DE LA BONNE PRESSE
5, rue Bayard, Paris-8e
Chèques postaux : Paris Compte n° 1668

Le numéro : 15 francs
Abonnements { Un an : 350 francs
Six mois : 185 francs

Réaliser un christianisme vivant dans le monde du travail

DISCOURS DE S. S. PIE XII

aux Associations catholiques des travailleurs italiens (A. C. L. I.)

(29. 6. 48)

Plus de 35 000 ouvriers et ouvrières italiens, venus de toutes les régions de la péninsule, membres des Associations catholiques des travailleurs italiens (des « ACLI »), ont été reçus en audience dans la cour du Belvédère, dans l'après-midi du 29 juin. A la tête de ces milliers de travailleurs (agriculteurs, ouvriers d'usine, artisans, fonctionnaires, employés des services publics, etc.), se trouvaient les dirigeants des « Acli », en particulier le président général, M. Ferdinando Storchi ; l'assistant ecclésiastique central, Mgr Luigi Civardi ; le vice-gérant de Rome, Mgr Luigi Traglia ; l'archevêque de Sienne, Mgr Toccabelli ; le ministre Segui et deux sous-secrétaires d'État, le secrétaire de la Chambre de travail de Rome, les principaux dirigeants de l'Action catholique italienne, etc. Grâce aux haut-parleurs, l'immense auditoire entendit parfaitement le discours pontifical, ponctué d'enthousiastes applaudissements. Après la Bénédiction papale, les bannières des divers groupes défilèrent devant le Souverain Pontife, puis des délégations lui offrirent en hommage divers objets représentant les industries variées : étoffes, peintures, céramiques, gravures, gerbes d'épis, fruits, etc. Les « Acli » de Rome présentèrent une statue de saint Joseph, patron de l'Association.

Nous donnons ci-après la traduction (1) du discours pontifical. Avec la sollicitude du Pape pour les associations de travailleurs, on y trouve des directives très nettes pour la vie religieuse de leurs membres et leur action en vue de rechristianiser les milieux ouvriers.

Vous voici de nouveau rassemblés autour de Nous, chers Fils de Rome et d'Italie, travailleurs catholiques de toutes catégories ; votre présence ravive aujourd'hui dans Notre âme le souvenir de Notre première rencontre avec vous. C'était le 11 mars 1945, que Nous saluions les représentants des « Acli » naissantes (2) ; jour de grande, mais aussi, presque, d'unique espérance. Votre association faisait, franche et confiante, ses premiers pas, mais le chemin était long et le but lointain. Aujourd'hui, en contemplant votre grandiose phalange, Nous devons reconnaître que la bénédiction du Seigneur, appelée par Nous sur votre œuvre, était puissante et que le céleste Patron que Nous vous donnâmes alors, saint Joseph, l'homme fidèle et juste, le travailleur par excellence, vous a miraculeusement protégés. Vous pouvez vous écrier avec joie : « Nous avons grandi, nous avons progressé dans notre voie, nous nous rapprochons chaque jour davantage du but. » Nous Nous sentîmes alors poussé à tirer de la richesse de la doctrine sociale de l'Eglise, de la plénitude de sa sollicitude pastorale, les instructions qui devaient vous servir de guide sur un sentier bien ardu et encore obscur. Elles ont fait leurs bonnes preuves et doivent encore vous accompagner sur le chemin que vous continuez de suivre. En avant, donc ! Ce que Nous Nous proposons de vous exposer aujourd'hui ne vise qu'à encourager la fermeté et la hardiesse de vos pas.

---

(1) Traduit du texte italien (*Osservatore Romano* du 30 juin-1er juillet 1948), par M. J. THOMAS-D'HOSTE.

(2) Voir dans *D. C.*, t. XLII, col. 387, la traduction de ce discours du 11 mars 1945 aux travailleurs italiens à l'issue de leur premier Congrès national auquel assistait M. de Gasperi, alors ministre des Affaires étrangères.

1. L'accroissement extérieur.

Vous avez grandi ; votre nombre s'est considérablement accru ; vous avez étendu votre organisation, multiplié les sièges, les cercles locaux, les cours d'enseignement, les patronages ; développé les moyens de propagande par des journaux, des périodiques, des opuscules largement diffusés. Travail excellent, et avec vous Nous remercions tous ceux qui vous ont prêté et continuent de vous prêter leur appui dans l'accomplissement de cette action providentielle ! Attention cependant ! Les institutions, comme les individus, ont coutume de passer par une crise de croissance, qui peut avoir ses dangers et ses désillusions. Ne vous laissez pas trop exalter ou illusionner par le nombre croissant des noms sur vos listes ou des acquéreurs de vos publications. Demandez plutôt ce que vaut chacun de ces noms. Signifie-t-il vraiment un nouveau soldat du Christ dans le monde du travail ? C'est cela qui compte réellement. C'est cela qui vous permettra de dire de plein droit : nous avons grandi !

Vous ne pourrez vous féliciter pleinement et sans réserve du progrès de votre Association que lorsque, à l'organisation qui agit en haut, correspondra en bas la vie de chacun des groupes particuliers et de chacun de leurs membres. Car, de deux choses l'une : ou les « Acli » vivront de la vie de chacun de leurs éléments et dureront, ou, dans le cas contraire, leur vie sera fictive et ne pourra être qu'éphémère.

A quoi serviraient les noms seuls sur les listes, si ceux qui les portent n'y étaient inscrits que comme de simples unités ; si chacun dans son groupe particulier, dans son champ de travail n'était pas intimement et solidement uni à tous les autres travailleurs catholiques, lesquels, sous le drapeau des « Acli », ne doivent avoir qu'une même pensée et une même volonté, une même activité et une même abstention, les mêmes tendances et les mêmes aversions ?

A quoi serviraient les nombreux acquéreurs de vos publications, si leur contenu, quelque excellent qu'il fût, restait lettre morte, s'il ne devenait pas vie, vie dans vos réunions intimes, dans la chaleur de vos discussions, des explications, des commentaires, des applications opportunes aux conditions de chaque lieu ?

A quoi serviraient les belles œuvres de charité et d'assistance par l'intermédiaire des « Acli », si vous n'y participez pas solidairement, au moins par vos services empressés, vos bonnes idées, un vif intérêt personnel, de manière que vous puissiez dire véritablement : ces œuvres, ces salles de lecture, ces colonies de vacances pour les enfants et tant d'autres institutions similaires sont nos œuvres ?

A quoi serviraient vos excellents assistants ecclésiastiques et vos éminents dirigeants, s'ils n'étaient pas aptes à éveiller en chaque membre de vos groupes le sens des buts des « Acli », s'ils n'étaient pas suffisamment larges d'esprit et de cœur pour laisser aux autres la possibilité d'exposer leurs vues et de se rendre utiles à l'Association par leurs bonnes qualités?

Faites donc des « Acli », avec l'aide de Dieu, l'organisation d'une réalité vivante, d'une réalité merveilleuse, d'un christianisme vivant dans le monde du travail. Car notre époque manque précisément de cette réalité vivante, au défaut de laquelle aucune organisation à outrance, dont on a le culte aujourd'hui, pour ne pas dire la superstition, ne pourra jamais suppléer.

Que votre nombre croissant n'ait donc qu'un sens : le Christ a grandi avec chacun de nous dans le monde du travail. Alors vous serez prompts et prêts, aux jours difficiles, s'ils devaient jamais advenir pour vous, à vaincre les décourageantes désillusions, devant lesquelles les faibles se soustraient par la fuite, en renonçant à poursuivre la course commencée.

2. Le chemin parcouru.

Vous dites aujourd'hui avec joie : nous avons progressé sur notre chemin. Nous sommes non seulement là, mais nous y sommes de manière que personne, ami ou adversaire, ne peut nous ignorer ; nous représentons quelque chose ; tout le monde doit compter avec nous. C'est vrai. Notre joie et Notre satisfaction ne sont pas moindres que les vôtres, spécialement lorsque Nous songeons comment ces heureux résultats ont été obtenus en peu de temps et toujours en concurrence avec des adversaires implacables, qui souvent avaient occupé le terrain avant vous.

Ce serait toutefois une façon de juger superficielle, extérieure, et pour ainsi dire purement sportive, si vous considériez le chemin parcouru seulement sous cet aspect. Les Associations catholiques des travailleurs sont là, non pas uniquement parce que l'adversaire est là. Quiconque l'affirmerait fausserait la vérité historique, méconnaîtrait complètement l'impulsion propre de l'Eglise et des chrétiens dignes de ce nom pour l'action sociale. Cette impulsion ne leur vient pas du dehors ; ni la peur de la révolution ni celle du soulèvement des masses ne les poussent au travail pour le peuple. Non. L'amour fait battre leur cœur, ce même amour qui faisait battre le Cœur du Christ, et leur inspire le souci de la défense et du respect de la dignité du travailleur moderne, ainsi que le zèle attentif, pour le placer dans des conditions de vie matérielles et sociales en harmonie avec cette dignité.

Si vous pesez sérieusement tout cela, vous ne serez pas tentés de vous féliciter sans plus du chemin parcouru jusqu'à présent. Les « Acli » doivent, suivant leurs principes, exercer l'apostolat parmi les ouvriers, avant tout parmi leurs propres membres, et ensuite, auprès des autres, un « apostolat des ouvriers pour les ouvriers » (cf. Encycl. *Quadragesimo Anno*).

A quel point donc a progressé en vous la sanctification de la vie, grâce à une conception véritablement chrétienne du travail ? Comment agit par votre intermédiaire cet ardent apostolat de l'exemple parmi tant de compagnons, même jeunes, qui, chaque jour, se traînent au travail presque comme s'ils y étaient forcés, sans joie, sans aucune aspiration élevée ? Comment s'exerce votre apostolat, si précieux, de l'exemple dans l'usage chrétien des temps libres, dans la sanctifica-

tion du dimanche et des fêtes, dans toute la vie de famille ?

Gardez-vous bien de dire : ces exigences sont sans doute importantes, mais elles ne concernent pas immédiatement les circonstances présentes. Est-ce réellement vrai ? Qu'attend maintenant le travailleur ? L'aide peut-être de l'Etat ou de l'Eglise par l'intermédiaire de leurs œuvres d'assistance ? Certes, personne ne songe à soustraire à la classe ouvrière une telle contribution, mais elle n'est pas la seule à la demander ; en ces trop longues années de crise économique, ceux qui appellent du secours sont devenus si nombreux que l'Eglise elle-même, et en particulier le Saint-Siège, malgré ses multiples œuvres d'assistance, ne peut bien souvent que gémir sur son insuffisance à soulager toutes les misères, à exaucer tous ceux qui s'adressent à lui.

C'est pourquoi les travailleurs, comme du reste aussi les autres classes du peuple, avant de compter sur l'aide d'autrui, doivent compter sur leurs propres efforts, sur leur propre défense, sur leur mutuelle assistance, dans l'exercice de laquelle le point fondamental est le sentiment d'intime solidarité entre ceux qui donnent et ceux qui reçoivent. Et c'est en cela que consiste l'importance des exigences dont Nous avons parlé et du travail apostolique que les « Acli » sont appelées à accomplir, en imprégnant toute la vie du travailleur des vrais principes du Christ.

Considérons les choses pratiquement et en toute sincérité. Partout on note un sentiment de malaise et de mécontentement : le travailleur n'est pas satisfait de son sort ni de celui de sa famille ; il affirme que ses gains ne sont pas proportionnés à ses besoins. Nul plus que l'Eglise n'a soutenu et ne défend les justes revendications du travailleur. Mais cette disproportion et cette insuffisance sont-elles toujours et uniquement dues à la modicité du gain ? L'accroissement des besoins n'y entre-t-il pas pour quelque chose ?

Sans doute, il est des besoins qui doivent être satisfaits d'urgence : les aliments, le vêtement, l'habitation, l'éducation des enfants, la saine restauration de l'âme et du corps. Mais Nous voulons faire allusion à ces autres exigences qui se manifestent, telles que le désir antichrétien et immodéré du plaisir, ainsi que la légèreté qui tendent à pénétrer même dans le monde ouvrier. Les dures conditions économiques du temps de guerre ont fait perdre jusqu'à la possibilité de l'épargne, mais même aujourd'hui on n'en a plus ni le sentiment ni l'idée. Dans de telles conditions d'esprit, comment pourrait-on avoir la claire et droite conscience de la responsabilité dans l'usage et dans l'administration des deniers publics destinés aux maisons populaires, aux assurances sociales, aux services sanitaires ? Et comment pourrait-on prendre la coresponsabilité dans la direction de l'économie tout entière du pays, à laquelle aspire la classe ouvrière, maintenant surtout que la grave plaie du chômage peut être guérie non par la démagogie, mais par la raison et la discipline ; non par la profusion de sommes énormes pour remédier seulement aux besoins immédiats du moment, mais par de sages et prévoyantes dispositions ? De là découle la difficile, mais aussi la si importante mission des « Acli » de promouvoir en chacun l'esprit de l'épargne chrétienne, de la consciencieuse délicatesse dans toutes les choses qui regardent le bien commun, afin que toujours les personnes conscientes de leur responsabilité aient la prévalence.

Importante est sans aucun doute l'élévation du traitement ou du salaire, que le père de famille et peut-être aussi les enfants déjà grands apportent à la maison chaque mois ou chaque semaine ; plus important encore est le souci commun de l'employer sagement pour les vrais besoins de la famille. Mais il est souverainement important que la maîtresse de maison sache bien diriger les affaires domestiques. Personne ne pourra nier qu'ici s'offre aux « Acli » un nouveau champ de multiples activités pour le soutien de la classe ouvrière : l'instruction de ses membres, opportunes institutions d'enseignement pour les mères et les jeunes filles, délassements aux heures libres, spécialement saines distractions spirituelles et corporelles pour les jeunes gens.

En réalité, le traitement ou le salaire ne sont pas l'unique richesse du foyer domestique. Les connaissances acquises à l'école et celles concernant son propre travail, art ou métier, la santé physique, le bien-être de la mère et du petit enfant, un logement sain et clair, concourent, par ailleurs, à embellir et à réjouir la maison, au grand profit de l'union et de l'affection mutuelle parmi les membres de la famille. Et quel nouvel objet d'activité pour les « Acli » ! Que de maîtres catholiques, de médecins, de juristes et d'autres personnes, hommes et femmes, en ville et à la campagne, prêteraient volontiers leur concours en faveur de l'éducation du peuple ! Mais le peuple doit être foncièrement disposé à coopérer à ce travail apostolique, à vouloir s'aider lui-même, à avoir de soi-même une appréciation noble et vraiment chrétienne. Ainsi, Nous voici revenu au point de départ : êtes-vous des apôtres, entre vous et réciproquement ? Etes-vous des apôtres envers ceux qui ne sont pas, mais qui devraient être avec vous ? A cette condition seulement, votre contentement pour le chemin parcouru pourra être parfait.

3. Votre but.

Mais pour ne pas défaillir le long des chemins, pour enflammer les cœurs et particulièrement pour gagner la jeunesse à votre cause, il vous faut avoir constamment devant les yeux la haute fin vers laquelle doit tendre votre mouvement : c'est-à-dire la formation des travailleurs vraiment chrétiens qui, excellant également en capacité dans l'exercice de leur art et en conscience religieuse, sachent mettre en harmonie la ferme protection de leurs intérêts économiques avec le sentiment le plus strict de la justice et avec la sincère volonté de collaborer avec les autres classes de la société au renouveau chrétien de la vie sociale tout entière (cf. Encycl. *Quadragesimo Anno*).

Tel est le but élevé du mouvement des travailleurs chrétiens, même si celui-ci se divise en Unions particulières et distinctes, dont les unes visent à la défense de leurs intérêts légi-

times par les contrats de travail — tâche propre des Syndicats, — d'autres aux œuvres d'assistance mutuelle dans les choses économiques, telles que les coopératives de consommation ; d'autres enfin à l'aide religieuse et morale aux travailleurs, comme sont les Associations ouvrières catholiques.

Ne vous laissez donc pas détourner de cette fin, plus importante que n'importe quelle autre forme transitoire de l'organisation syndicale. L'avenir des Syndicats eux-mêmes dépend de la fidélité ou non à tendre vers ce but. S'ils visaient, en effet, à la domination exclusive dans l'État et dans la société, s'ils voulaient exercer un pouvoir absolu sur l'ouvrier, s'ils repoussaient le sentiment strict de la justice et la sincère volonté de collaborer avec les autres classes sociales, ils failliraient à l'attente et aux espérances que tout honnête et consciencieux travailleur met en eux. Que faudrait-il penser de l'exclusion du travail d'un ouvrier, parce qu'il n'est pas *persona grata* du Syndicat, de la cessation forcée du travail pour l'obtention de buts politiques, de l'égarement dans de nombreux autres sentiers erronés qui mènent loin du vrai bien et de l'unité de la masse ouvrière tant souhaitée ?

Cette véritable unité ne s'obtient que si l'on reconnaît le but exact du mouvement des travailleurs, au moins dans ses fondements naturels. Nous avions en vue ce point essentiel lorsque, dans notre discours du **11 mars 1945**, Nous parlions des rapports des « Acli » avec le Syndicat unique (3). Il était et il est une expérience, qui montre jusqu'à quelle limite extrême les travailleurs catholiques sont allés dans leur bonne volonté de collaboration. Vous, chers Fils, vous avez donné une preuve manifeste de cette volonté, car dans le Syndicat, comme tel, vous voyez un solide soutien de la société économique de nos temps, plus d'une fois reconnu par la doctrine sociale de l'Eglise.

Mais si la forme présente du Syndicat venait à mettre en danger le vrai mouvement des travailleurs, alors les « Acli » ne manqueraient certainement pas au devoir de vigilance et d'action que la gravité du cas demanderait. Il s'agit réellement aujourd'hui d'importantes résolutions et réformes dans l'économie nationale, en face desquelles une lutte des classes, basée sur l'inimitié et sur la haine, risquerait de compromettre l'idée syndicale, sinon de la conduire littéralement à la ruine. C'est pourquoi vous devez faire en sorte que les principes chrétiens prévalent définitivement dans le Syndicat ; alors il prospérera au profit des travailleurs et de tout le peuple italien.

Nous vous avons adressé, chers Fils, des paroles, non de repos mais pratiques, jaillissant d'un cœur qui bat entièrement pour vous, mais qui a aussi profondément conscience de la gravité de l'heure. Puissiez-vous les accueillir avec le même esprit et continuer avec une ferveur renouvelée votre œuvre ; œuvre plus que jamais opportune et nécessaire, œuvre qui a déjà produit tant de bons fruits dans le domaine du travail et surtout dans l'âme du travailleur, œuvre hautement prometteuse d'un plus fécond avenir de bien.

(3) Voir le passage dans *D. C.*, t. XLII, col. 389.

Animé de tels sentiments, Nous donnons à vous, chers Fils et Filles, à vos familles, à tous les travailleurs des administrations, de l'industrie, des champs, du foyer domestique, à Rome, en Italie, dans le monde entier — même à ceux qui vivent loin de Dieu et de l'Eglise, afin qu'ils s'amendent, — d'une façon spéciale à tous ceux qui cherchent en vain du travail, ou souffrent, en proie aux plus dures angoisses ou à la misère spirituelle ou matérielle, à vos assistants ecclésiastiques et à vos dirigeants, à vos organisations et institutions, Nous donnons avec effusion de cœur Notre paternelle Bénédiction apostolique.

— *La vie de Marie, Mère de Jésus*, par François-Michel Willam. Préface de S. Exc. Mgr Harscouet, évêque de Chartres. — Vol. 14 × 23 cm., 440 pages, 26 hors texte, 480 francs. Editions Salvator, Porte du Miroir, Mulhouse ; Editions Casterman, Paris. Ce livre en est à sa septième édition.

C'est toute la vie terrestre de Marie, Mère de Jésus, présentée, avec une grande délicatesse de sentiments et une solide érudition, dans le cadre divin des Ecritures. La couleur locale y est à sa place pour situer les conditions de vie de celle qui, malgré le privilège incomparable de la maternité divine, est restée la plus humble de toutes les femmes.

— *La communion des enfants*, par le chanoine Lemaître, missionnaire. — Vol. 12 × 19 cm., 4 gravures hors texte, 128 pages, 200 francs. P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris, VI[e]. 1948.

Un livre pratique, à la doctrine sûre, utile aux catéchistes. Trois chapitres. A quel âge faut-il faire communier les enfants ? Faut-il les faire communier souvent ? Quelles règles suivre pour la communion soit précoce, soit fréquente ?

— *Venez à la mission. La mission, le missionnaire*, par le chanoine V. Lemaître. — Vol. 14,5 × 23,5 cm., 148 pages, gravures hors texte, 100 francs. Librairie R. Jacqueline, Saint-Lô (Manche).

Voici un ouvrage qui est le fruit de quarante années de mission dans tous les milieux. Obligation et avantages des missions paroissiales et autres (chapitre premier). Que faut-il au missionnaire ? La science, l'humilité, la prière, le sacrifice (chapitre II). Que doit-il prêcher et comment ? La confession assure les fruits de la mission. Le dernier chapitre, le cinquième, s'occupe, entre autres choses, de la préparation de la mission. En appendice, un aperçu d'ensemble sur les missions données en quelques localités. La richesse (documents, faits, citations, conseils) de ce livre, loué par beaucoup d'évêques, lui assure le meilleur accueil auprès des prêtres qui sont consacrés aux missions diocésaines. Il prolonge l'apostolat de son auteur, un infatigable missionnaire.

— *Le témoignage d'un village de France* (à travers les siècles), par C.-M. Charpentier. — Vol. 12 × 18,5 cm., 256 pages, 140 francs. Œper, Ecully (Rhône), et 4, rue Madame, Paris, VI[e].

Histoire, surtout religieuse, de la paroisse de La Berthenoux, dans le Bas-Berry, au cours des derniers siècles. Tous ceux qui étudient la marche de la déchristianisation dans les campagnes françaises, ou l'évolution des coutumes et des mœurs dans le monde rural, trouveront dans ce livre de M. le chanoine Charpentier des indications d'une grande valeur documentaire, car elles sont puisées dans les archives de la paroisse.

— *Les mémoires d'un allongé*, par A. Duchemin et A. Depreester. Préface de M. Louis Gillet, de l'Académie française. — Vol. 13 × 20 cm., 216 pages, 6 hors texte, 150 francs. Editions Salvator, Porte du Miroir, Mulhouse. Deuxième édition d'un ouvrage paru en 1939.

Dans ces pages émouvantes, écrites avec une expérience personnelle de la souffrance, on sent vibrer une âme sacerdotale qui domine la douleur en l'acceptant avec amour et même avec joie. Un livre réconfortant pour les malades et pour les autres... car tous nous sommes candidats à la maladie et à la mort.

UN ARCHEVÊQUE SUR LES BARRICADES

Mgr Affre, archevêque de Paris, et son temps

DISCOURS DE S. EXC. MGR BLANCHET,

recteur de l'Institut catholique de Paris

pour le centenaire de la mort de Mgr Affre

Paris et la France tout entière ont célébré le centenaire de la mort de Mgr Affre, martyr de la paix sur les barricades de 1848. *Sa mémoire fut évoquée à l'Institut catholique de Paris, sous la présidence du cardinal Suhard, qu'entouraient S. Exc. le nonce apostolique, Mgr Roncalli, et LL. EExc. NN. SS. Lefebvre, Blanchet, Combe et Touzé, par M. le chanoine Leflon. Le cardinal-archevêque de Paris donna, au cours de cette séance, lecture du télégramme suivant, signé de Mgr Montini :*

Occasion manifestations centenaire mort héroïque Mgr Affre, fondateur Ecole des Carmes, victime charité, Sa Sainteté envoie tout cœur évêques, prêtres, fidèles présents cérémonie paternels vœux, Bénédiction apostolique implorée.

Le matin de ce même vendredi 18 *juin* 1948, *à Notre-Dame, S. Em. le cardinal Suhard avait chanté la Messe pontificale, à laquelle assistaient, avec S. Em. le cardinal Liénart et S. Exc. Mgr le nonce apostolique, une vingtaine d'archevêques et évêques, prélats et des personnalités ecclésiastiques, le corps professoral de l'Institut catholique et un nombreux clergé séculier et régulier. Le comte Affre de Saint-Rome, arrière-petit-neveu de Mgr Affre, à la tête de la famille de l'illustre défunt, avait pris place aux premiers rangs de l'assistance, où l'on remarquait des représentants des autorités civiles, des parlementaires, des dirigeants des œuvres, etc. S. Exc. Mgr Blanchet, recteur de l'Institut catholique de Paris, célébra la mémoire de Mgr Affre en un discours qui — selon le jugement du cardinal-archevêque de Paris — fera époque et que nous sommes heureux de reproduire ici* (1) :

Eminence,
Monseigneur le Nonce apostolique,
Excellences,
Messeigneurs,
Mes Frères,

C'est aux heures incertaines qu'on mesure le poids d'une vie d'homme, mieux encore sans doute qu'on ne peut faire aux temps de ferme équilibre ; mais il y a toujours un poids de nos vies qui peut être déterminant. Ne laissons pas dire, en effet, par abus d'une vérité incomplète, que nous n'aurions qu'à prendre conscience du mouvement qui nous emporte pour mieux le suivre ; l'histoire n'a pas un sens si rigoureusement orienté que les hommes auraient seulement à prendre rang dans sa ligne en emboîtant le pas, à la cadence impérieuse de son rythme, faute de quoi il ne leur resterait qu'à être écrasés sous sa marche. Sans doute il y a une diversité concrète des temps successifs, une durée qui ne revient pas sur elle-même et l'on ne peut annuler une époque ni revenir à un moment du passé : pour l'avoir méconnu au commencement du siècle dernier, pour avoir voulu ramener d'un bloc la France à un état où elle ne se reconnaissait plus, pour n'avoir rien appris ni rien oublié, trop nombreux furent ceux qui compromirent le zèle le plus sincère et discréditèrent les vérités mêmes qu'ils annonçaient par leur manière de les dire, par l'alliance qu'ils leur imposaient avec des opinions ruineuses : l'erreur, pour être de bonne foi, n'en est pas moins l'erreur, qui produit ses conséquences de désastre. C'est le danger de toutes les émigrations, celles qui franchissent les frontières et ne gardent plus le sentiment vrai d'un pays qui continue de vivre, celles qui s'isolent à l'intérieur et ne veulent rien savoir d'un présent auquel elles sont systématiquement hostiles. Un temps ne consent à être jugé et conduit que par ceux qui témoignent qu'ils l'ont d'abord compris ; il veut sentir que ce qui le condamne, quand il y a lieu, c'est une clairvoyance supérieure, plus étendue, plus pénétrante, et non un aveuglement borné.

Mais il faut dire aussi qu'à un moment donné, tout ne s'emporte pas nécessairement en un seul sens, qu'il reste une souplesse de possibilités diverses, et que, selon qu'un homme aura mis l'accent sur l'un des possibles, il contribuera pour sa part à faire l'avenir. Nous faisons l'histoire autant qu'elle nous fait. Lorsqu'ainsi les problèmes que pose la vie d'un temps viennent solliciter la conscience d'un homme qui, par sa fonction et son caractère, est en état et en devoir d'opter, c'est-à-dire de choisir en lui-même d'abord, d'affirmer et d'exclure, de choisir face au peuple ensuite, c'est-à-dire de tendre à faire pencher d'un côté déterminé l'histoire en suspens, c'est là un spectacle moral tel qu'il n'en est guère de plus propre à faire réfléchir longuement, surtout si l'homme est homme de Dieu, s'il n'est pas entraîné par je ne sais quelle fougue naturelle impatiente d'action, s'il mesure l'étendue de sa respon-

(1) La Maison de la Bonne Presse publie en un volume ces éloquentes pages d'histoire qui ont dignement commémoré le centenaire de la mort de Mgr Affre.

sabilité, et ne décide, dans la solitude intérieure, que pour faire son devoir de pasteur d'hommes. Quel archevêque de Paris, Eminence, en ces siècles confus et tumultueux, n'a pas connu ces heures lourdes d'avenir possible et de devoir présent ? C'est ce spectacle d'une noble conscience de chef religieux en une année de révolution que nous offre, en 1848, l'attitude, courageuse jusqu'à l'héroïsme, de Mgr Denis-Auguste Affre. Nul ne s'étonnera que la gravité même des questions qui s'agitèrent en ce milieu de siècle oblige notre réflexion à dépasser les limites du cas individuel qui en fait le centre : mieux nous en pourrons entrevoir la signification et la portée, mieux aussi nous serons en état de rendre l'hommage qu'il mérite à l'archevêque qui leur donna la réponse signée de son sang.

Au temps de la sécurité illusoire.

Pour pouvoir agir d'une manière efficace, la première condition, c'est de juger sainement des hommes et de leur état réel, de façon à porter, sans illusion, l'effort au bon endroit. C'est cette justesse du regard autant que la noblesse du dévouement que l'on remarque en Mgr Affre dès les années apparemment paisibles de son début d'épiscopat, mais surtout aux temps troublés où tombe tout un décor, où dans l'émoi d'une révolution essaie de s'installer un ordre nouveau.

Si un temps se crut en bon équilibre, à l'abri des folles tempêtes et en garde contre les chimères, ce fut bien celui de la monarchie de juillet ; disons, du moins, que tel fut le sentiment de sécurité et de bien-être où se complut alors la bourgeoisie régnante. En dépit de crises économiques, elle a tiré bon profit d'une prospérité générale que, d'ailleurs, ont créée pour une large part son sens entendu des affaires et son méthodique labeur. Elle occupe les postes de commandement et les places lucratives. Elle vante volontiers, avec une solennité sentencieuse, les conquêtes des révolutions précédentes, mais sur le terrain ainsi conquis, elle s'est elle-même fortement établie et prétend bien que l'ère des révolutions raisonnables, celles dont elle a bénéficié, est désormais close ; quant aux autres révolutions, puisqu'elles ne seraient pas sensées, il n'y a pas lieu de les prendre au sérieux, et au cas où quelque jour, elles feraient entendre leur menace, ce serait justice évidente que de les réprimer. La science, d'ailleurs, ou ce qu'elle croit être la science, s'accorde ici, à ses yeux, avec ce qu'elle affirme être son droit : elle croit acquis comme vérités incontestables les théorèmes de l'économie politique classique : le monde économique est réglé par des lois inéluctables ; tout effort pour intervenir dans leur exercice ne peut qu'en troubler l'agencement ; leur libre jeu tourne, au contraire, en définitive, au plus grand bonheur de tous. L'un des économistes de ce temps, qui n'a pas le cœur particulièrement dur, intitule une des sections de son livre sur la liberté du travail : « Comment le vrai moyen de remédier aux maux dont souffrent les classes ouvrières est dans l'extension du régime de la concurrence » (1) et il croit ne faire que constater une loi de nature lorsqu'il conclut : « Il est bon qu'il y ait dans la société des lieux inférieurs où soient exposées à tomber les familles qui se conduisent mal et d'où elles ne puissent se relever qu'à force de se bien conduire. La misère est ce redoutable enfer. » (2) Aussi, c'est avec une ferme assurance, et croyant sans doute n'émettre qu'un propos de bon sens, un peu sévère peut-être, mais hors de conteste, que Casimir Périer, au lendemain de l'insurrection de Lyon, avait déclaré devant la Chambre : « Il faut que les ouvriers sachent bien qu'il n'y a de remède pour eux que la patience et la résignation. » (3) D'ailleurs, ces troubles sont rares et les malheureux, un moment victimes d'agitateurs illuminés ou fanatiques — c'est le style de l'époque, — sont vite remis à la raison. L'ordre règne : ce temps est un bon temps. Il y a bien quelques luttes à la Chambre, mais c'est la conséquence de la liberté et ce ne sont que jeux de politique, qui ne compromettent ni la stabilité du régime ni la bonne marche des affaires. Le roi est sage, le peuple est tranquille, l'Europe est en paix. Il y a là une belle réussite d'équilibre, où se trouvent conciliés les libertés naturelles, les droits de la propriété et les nécessités de l'ordre social. Ainsi pense, avec une satisfaction un peu épaisse et une confiance assez lourde, une grande partie de la classe possédante et dirigeante. Elle se croit voltairienne et elle aurait raison, s'il suffisait, pour pouvoir se réclamer de Voltaire, de n'avoir retenu de lui que le système étroit de ses négations : mais ce qui était chez leur maître à penser vivacité allègre d'un esprit étincelant, sens rapide du ridicule, hardiesse aiguë à percevoir l'abus établi et la sottise solennelle, légèreté primesautière dans l'art de les dénoncer, n'est plus chez ses faux disciples qu'un nouveau dogmatisme assis, installé, qui ne voit rien au delà de ses courtes clartés.

Sans doute, depuis longtemps, des hommes plus perspicaces avaient dénoncé le danger de ce contentement borné, de cette lourdeur matérielle où tout s'englue et s'empâte. Au début même du règne, Guizot, diagnostiquant le mal et ses conséquences, avait déclaré : « L'humanité ne se passe pas longtemps de grandeur. » (4) Maintenant, c'est Lamartine qui lance le mot devenu célèbre : « La France s'ennuie », et qui ose parler de « la révolution du mépris ». Du fond de sa solitude désenchantée, Chateaubriand, avec son sens des écroulements et des ruines et cette incroyable puissance de mépris qui lui est une revanche amère, prononce la déchéance de Louis-Philippe et traite son gouvernement de « hors-d'œuvre insignifiant dans l'histoire » (5). Mais ce sont propos isolés et il n'est presque personne qui ne croie à la solidité du trône. Sou-

(1) CH. DUNOYER. *De la liberté du travail ou simple exposé des conditions dans lesquelles les forces humaines s'exercent avec le plus de puissance.* Chap. X, liv. IV, § 18.
(2) CH. DUNOYER, *ibid.* p. 409.
(3) *Après l'insurrection de Lyon* (1831).
(4) Discours du 16 février 1832.
(5) LOUIS DE LOMÉNIE. *Revue des Deux Mondes.* Année 1848, p. 137.

dain, tout est à terre, sous une faible poussée qui semble si mal proportionnée à son effet que c'est une universelle stupeur. Le régime n'a pas été renversé, il s'est affaissé. C'est évidemment qu'il s'était mépris et avait fait illusion sur sa puissance réelle. Les vrais problèmes se posaient sur des plans différents de ceux qu'il considérait et en des termes et avec une force qu'il méconnaissait : problème intellectuel, problème politique, problème social ; aucun ne prit l'archevêque de Paris au dépourvu.

Devant le mouvement des idées : l'École des Carmes.

Le maigre rationalisme voltairien n'est pas l'expression vraie du mouvement des esprits d'alors. C'est la science positive qui se développe, d'année en année plus assurée de ses méthodes, plus hardie en ses projets, plus confiante en ses résultats. Physique, chimie étendent leurs conquêtes. En 1846, Leverrier découvre par le seul calcul l'existence de la planète Neptune. La même année, Boucher de Perthes fait paraître son livre de l'*Industrie primitive* qui fait de lui un des initiateurs de la préhistoire. Claude Bernard a commencé ses travaux de médecine expérimentale. Cuvier a fondé la paléontologie et ses reconstitutions de fossiles ont frappé l'imagination. De toutes parts, en tous domaines, des investigations, menées selon des procédés intellectuels identiques pour l'essentiel, aboutissent à des découvertes dont les unes sont dès l'abord incontestées, dont les autres, plus vastes et plus déconcertantes pour les idées admises, provoquent des polémiques. Auguste Comte publie, de 1839 à 1842, son cours de philosophie positive, où s'affirme en un français malaisé qui découragera de le lire le grand public, mais avec une vigueur singulière, le bien-fondé de la méthode scientifique limitée à la détermination des lois. Héritiers de ces conquêtes et enflammés des ambitions qu'elles suscitent, en 1848, Taine a 20 ans et entre premier à l'Ecole normale, et Renan écrit l'*Avenir de la science*.

Par sa formation, Mgr Affre n'a sans doute pas l'esprit orienté vers les recherches scientifiques : il a plus de goût pour les lettres. Mais il a le souci de la formation intellectuelle du clergé et voit le danger que court le catholicisme à ne prendre en considération que les intérêts d'un apostolat immédiat. Il sait que, dans ce début du siècle, il a fallu sans doute relever des ruines, aller à ce qui paraissait le plus pressé. Le nombre des prêtres était si misérable, l'ignorance religieuse si profonde, qu'on ne peut que rendre hommage à l'effort qui fut alors accompli pour refaire un clergé et donner aux populations un enseignement élémentaire. Mais, pressé par les nécessités de l'action, on a remis au lendemain, un lendemain trop longtemps différé, les nécessités de l'étude. Lorsque bientôt, sous le second Empire, le progrès des différentes sciences semblera au public être une élimination lente, mais définitive, du dogme chrétien, on s'apercevra des conséquences d'une telle omission. En ce qui le concerne, dès 1841, c'est-à-dire un an après sa nomination à l'archevêché de Paris, Mgr Affre écrit cette « Lettre pastorale sur les études ecclésiastiques » qui fait à sa largeur de vue et à son sens des besoins du temps un si grand honneur. Il sait et il affirme que « la religion tient par une foule de liens à toutes les connaissances » ; il déclare qu'il est utile que des prêtres excellent en des « sciences étrangères à leur mission » : ce sont ses propres termes et l'on conviendra que, replacés en leur temps, ils témoignent d'une pensée originale et forte ; il exprime enfin — avec quelle vivacité — l'espérance qui l'anime. « Pour nous, nous désirons ardemment cet honneur pour le sacerdoce et nous soupirons après le moment où, ayant réparé ses pertes, il pourra récupérer un rang honorable dans les sociétés savantes et ressaisir la couronne que la tempête arracha violemment de son front à la fin du dernier siècle. »

Parce qu'il voit loin, il ne s'attarde pas aux réfutations immédiates de la philosophie d'un XVIIIe siècle, dès lors dépassé ; ce qu'il veut, ce n'est pas constituer en hâte une apologétique qui naîtrait éphémère et désuète. Ce qu'il faut préparer pour des résultats à longue échéance, c'est une élite intellectuelle pourvue des moyens de se former aux sérieuses méthodes qui permettront au catholicisme d'être présent avec honneur en tous les domaines où se développe le travail de l'esprit humain. Aussi, l'occasion s'en présentant, il achète, le 23 juillet 1841, le couvent et la chapelle des Carmes et fonde pour les prêtres une Ecole de Hautes Etudes. On sait quelle fut la suite.

Qu'on ne croie pas qu'en donnant à cette fondation une attention privilégiée, nous ayons cédé à l'empire d'une préoccupation étroite. Mgr Affre a témoigné à son Ecole une sollicitude trop constante et trop affectueuse pour que nous puissions douter de l'intérêt qu'il lui donnait. Les vastes et fermes raisons qui l'ont décidé à la fonder ont été exposées par lui avec trop d'ampleur et de force pour que nous ne soyons pas convaincus de l'importance que sa clairvoyance y attachait. Dans la lettre où il en annonçait l'institution, il écrivait : « L'œuvre ne fût-elle accomplie que le dernier jour de notre vie, nous bénirions avec un bonheur indicible la Providence qui nous aurait permis d'être un faible instrument de ses desseins adorables. » Il voyait là sans doute, pour reprendre l'expression d'un de ses historiens, « son premier titre au souvenir des hommes », puisqu'un jour où le sculpteur Gayard lui offrait une médaille, représentant son image, et lui demandait quel sujet conviendrait au revers, l'archevêque répondit en proposant la façade de l'église des Carmes (1).

Mgr Affre et la chute de la Monarchie.

C'était là initiative prise, en vue des difficultés futures, au temps de la réflexion paisible. Vint l'heure des décisions immédiates en face des problèmes soudains. Si averti qu'il fût des difficultés politiques, si peu d'illusions qu'il se fît sur l'étendue des mécontentements, l'archevêque de Paris ne croyait pas sans doute

(1) G. CRUICE, *Vie de Denis-Auguste Affre, archevêque de Paris.*

à une révolution aussi prochaine. Le 22 février, il s'était rendu à la maison des Carmes pour y composer tranquillement son mandement de Carême. C'est là qu'il reçut les premières nouvelles de l'émeute. Il fut surpris, comme tous, par la rapidité avec laquelle le trouble devint révolution. Son attitude fut vite prise. En vérité, tout l'y préparait. Il n'avait avec la Monarchie de juillet aucun de ces liens de fidélité que les prélats gentilshommes avaient cru devoir garder avec les Bourbons. Libre d'esprit à l'égard de cette Monarchie née d'une révolution, il avait, d'autre part, longuement réfléchi sur les rapports de l'Eglise et du pouvoir temporel. Un traité de l'indépendance de l'Eglise, bien des fois repris, remanié, étendu, et laissé inachevé, témoigne de ce tour de ses méditations. Il ne pouvait être que confirmé dans son parti pris de dissocier la politique et la religion par l'expérience que sa vie, courte encore, lui donnait de l'instabilité des régimes en son temps et en son pays. Né en 1793, sous la Terreur, il avait été baptisé par un prêtre réfractaire caché en son village de Saint-Rome. Il a entendu, enfant, tous les récits de condamnations, d'exils, d'exécutions. Il a 9 ans lorsque Bonaparte, premier consul, signe le Concordat. Quand il arrive au Séminaire de Saint-Sulpice, il y est reçu par M. Emery, dont on sait quelle fut la fermeté prudente et le souci constant de dégager l'Eglise de la mêlée des partis. Il voit la fin de l'Empire, le retour des Bourbons, les Cent jours, la Restauration, Louis-Philippe enfin. C'est une assez forte leçon d'histoire que les faits, et non pas seulement les livres, lui auront imposée.

La constante doctrine catholique de l'indépendance relative des deux cités, la spirituelle et la temporelle, chacune parfaite en son ordre, il ne la connaît pas seulement comme une thèse de théologie. C'est pour lui une conviction pratique dont s'inspire sa conduite : il défendra, à l'occasion, contre un Lamennais, ultramontain passionné, la liberté du pouvoir temporel, et certaines vieilles thèses gallicanes ne seront pas sans trouver un écho dans sa pensée. Mais il revendiquera solidement, obstinément, les droits de l'Eglise et ne laissera passer aucun déni de justice sans le condamner.

Ce n'est pas que, par tempérament, il ait le goût de la bataille : c'est un timide, qui n'aime pas les éclats, les manifestations retentissantes. Il est vrai que des timides il aura les brusqueries, les froids silences, les raideurs qui ne plient pas ; et quand la conscience aura parlé en lui, rien au monde ne l'arrêtera ; il n'écoutera ni les avis de son entourage, ni les sursauts en lui d'une nature hésitante ; il ira droit sa route. La première fois qu'il eut à haranguer Louis-Philippe, de passage à Amiens, sa réserve fut telle que les courtisans s'en indignèrent. Depuis, leurs rapports allèrent de cette bonhomie cordiale, où le souverain excellait et dont il jouait, mais qui laissait en garde l'âpre et réticent archevêque, jusqu'à l'irritation violente du roi devant une obstination qui ne lâchait aucun droit. Peu importait d'ailleurs ; il ne s'agissait pas de relations de personne à personne, mais de principes. Le souverain tombé, Mgr Affre, sans un mot de haine, comme il en éclate si tristement en de tels accidents, fait accueil, sans hésiter, à la République naissante.

L'Église et les régimes successifs.

Il en est qui se scandalisent parfois de cette facilité de l'Eglise à prendre son parti des bouleversements politiques : ils y verraient aisément je ne sais quelle inconsistance, quelle souplesse sans dignité, quelle servile complaisance aux maîtres successifs, peut-être ceux qui pensent plus bassement encore, ajouteraient-ils : avidité à recueillir les bienfaits des pouvoirs, quels qu'ils soient. Ce sont là indignations commodes qui se sont dispensées de réfléchir. Qu'il ait pu y avoir parfois des empressements dont le zèle n'était pas très pur et des ambitions personnelles moins soucieuses de principes que d'avantages, il y aurait du pharisaïsme à s'en étonner. L'Evangile n'a pas supprimé la nature humaine et son mélange. Mais l'Eglise a plus fière allure. Elle a le respect du pouvoir temporel, quel qu'il soit, dès qu'il s'applique à sa fonction d'assurer le bien commun ; mais et sa doctrine et son expérience lui montrent que ce bien commun peut être assuré par des formes politiques qui diffèrent selon les temps et les pays. Elle laisse aux citoyens un choix qui leur appartient et leur rappelle seulement l'obligation de choisir avec sagesse en des cas si complexes et pour de justes motifs, c'est-à-dire en vue du bien de tous. Pour elle, elle revendique seulement les moyens d'accomplir sa mission ; ce n'est pas d'elle-même qu'elle est soucieuse, mais de son service et de toutes ces consciences auxquelles elle le doit : elle va, tout au long des âges, refaisant des instruments d'action lorsque les précédents se sont usés par l'effet du temps ou lui ont été violemment arrachés des mains ; mais quand, vivante après tant de siècles, elle ne consent pas à s'attarder près des ruines parce que sa mission toujours nouvelle la réclame ; quand, laissant s'écrouler les constitutions successives, après les avoir aidées, autant qu'il dépendait d'elle, en toute activité de justice, de vérité et de dévouement, elle reprend inlassablement cette tâche de salut où de l'éternel se joue dans les vies qui passent ; quand, consciente d'une fécondité que rien n'épuise, elle refuse de s'identifier à aucune forme déterminée, si juste et si valable qu'elle soit ; quand, sachant que l'humanité est toujours riche de possibilités multiples, elle se défend d'être liée exclusivement à une réalisation particulière et veut rester virtuellement accueillante à toute l'histoire ; quand, pleinement attentive au présent, elle garde aussi le sens ouvert de l'avenir et de ses appels, alors, devant l'Eglise qui passe, fière de son dépôt, humble en sa fonction, donnée à chaque âge, à chaque peuple, à chaque pays, sans en rejeter aucun ; devant l'Eglise, en son immortelle action, il faut bien que l'on renonce aux interprétations médiocres et aux explications courtes ; qu'on ne parle plus d'habileté molle et plate, mais que, renonçant aux étroitesses misérables et s'élevant un moment pour contempler un horizon plus vaste, les hommes soupçonnent qu'il y a au travail, au milieu d'eux, jusqu'à la consommation des siècles, quelqu'un qu'ils ne connaissent pas.

La deuxième République.

Loyal sans flatterie ni compromission, comme sans arrière-pensée : tel fut aussitôt Mgr Affre devant le régime nouveau. Rien n'est d'ailleurs plus simple ; car la Révolution n'a aucun caractère anticlérical ; tout au contraire, elle se montre pleine de déférence à l'égard de la religion. On connaît le trait souvent cité, parce qu'il a, en effet, valeur significative : dans les Tuileries envahies, la foule arrive à la chapelle, se découvre ; un polytechnicien, prenant le Christ d'ivoire, le montre au peuple en disant : « Voilà notre Maître à tous », et il le porte à l'église Saint-Roch, suivi d'une procession, pendant que dans les rues s'élèvent les acclamations : « Vive le Christ ! Vive la liberté ! »

L'archevêque a permis d'ouvrir les églises aux blessés ; lui-même traverse les barricades pour aller visiter les hôpitaux, partout accueilli avec gratitude et respect. Dès le 24 février, il écrit au clergé de Paris pour demander des prières en faveur des morts. Le dimanche 27, premier du Carême, il est à Notre-Dame. Lacordaire monte en chaire et, s'adressant à l'archevêque qui préside au banc d'œuvre, il commence avec une chaleur d'émotion qui se communique aussitôt à l'immense auditoire : « Monseigneur, l'Eglise et la patrie vous remercient ensemble de l'exemple que vous nous avez donné à tous dans ces jours de grande et mémorable émotion. Vous nous avez appelés dans cette métropole le lendemain d'une Révolution où tout semblait avoir péri ; nous sommes venus ; nous voici tranquilles sous ces voûtes séculaires ; nous apprenons d'elles à ne rien craindre pour la religion et pour la France ; toutes les deux poursuivront leur carrière sous la main de Dieu qui les protège ; toutes les deux vous rendent grâces d'avoir cru à leur indissoluble alliance et d'avoir discerné des choses qui passent celles qui demeurent et s'affermissent par la mobilité même des événements. »

Et lorsque fut terminée sa conférence sur l'existence de Dieu, l'orateur se laisse gagner une fois encore par les sentiments du peuple auquel il s'adresse : « Grâce à Dieu, s'écrie-t-il, nous croyons en Dieu. Et si je doutais de votre foi, vous vous lèveriez pour me repousser du milieu de vous ; les portes de cette métropole s'ouvriraient d'elles-mêmes sur moi et le peuple n'aurait besoin que d'un regard pour me confondre, lui qui, tout à l'heure, au milieu de l'enivrement de sa force, après avoir renversé plusieurs générations de rois, portait dans ses mains soumises, et comme associée à ses triomphes, l'image du Fils de Dieu fait hommes. »

Alors, sous ces voûtes, les applaudissements éclatèrent.

Les positions sont prises. L'archevêque de Paris, le 3 mars, exprime ce que ses actes ont déjà signifié : « Jésus-Christ, en déclarant que son royaume n'est pas de ce monde, a déclaré par là même qu'il ne commandait ou proscrivait aucune forme de gouvernement... Le clergé redit partout après saint Paul aux rois absolus, comme aux présidents de République : vous êtes les ministres de Dieu pour le bien des hommes. »

Le ton a changé dans l'Eglise de France ! Elle se libère de toute attache politique : car l'archevêque de Paris ne parle pas en son nom personnel seulement ; il sait que son clergé est avec lui. Reçu la veille, le 2 mars, par le gouvernement provisoire, il a pu dire avec assurance : « Ce que je suis heureux de vous dire, c'est que vous pouvez être sûr du concours loyal de tout le clergé de Paris. Ce n'est pas ici une protestation dont je ne sois pas certain. J'ai vu, sur tous les points du diocèse, les ecclésiastiques manifester le désir le plus ardent de concourir à l'ordre public autant que le permettront les fonctions dont il est chargé. » Et le président Dupont de l'Eure répond : « Le gouvernement provisoire reçoit avec une vive satisfaction votre adhésion à la République. La liberté et la religion sont deux sœurs également intéressées à bien vivre ensemble. »

C'est de toutes parts que se manifeste le plus chaleureux et le plus candide optimisme ; les cœurs s'attendrissent, les mandements épiscopaux retentissent des mots : liberté, égalité, fraternité ; évêques et prêtres bénissent les arbres de la Liberté ; les discours abondants chantent avec un lyrisme vague et généreux les temps nouveaux où vient d'entrer l'humanité : les citoyens célèbrent leur dignité reconquise et se serrent les mains avec émotion. Il semble que c'en soit fini des divisions et de la misère. Tout s'ouvre à la joie fraternelle : le peuple des travailleurs se sent l'objet de l'universel respect. Les harangues officielles lui prodiguent l'estime et la confiance. Un refrain chante naïvement :

Chapeau bas devant la casquette,
A genoux devant l'ouvrier.

Une immense espérance soulève la masse populaire : cette fois, c'est sa révolution qu'elle vient de faire, une révolution qui n'est pas seulement politique, mais sociale.

Misère sociale.

C'est sans doute à quoi l'on s'attendait le moins. Qui connaissait vraiment l'état de misère où vivaient sans en pouvoir guère sortir les milliers de travailleurs de la nouvelle industrie ? Il y a eu sans doute quelques enquêtes, celles de Villeneuve-Bargemont, le « tableau » de Villermé, le livre de Buret, des rapports de bureaux ou de commissions, un débat à la Chambre des Pairs où Montalembert a dénoncé la « barbarie industrielle » et fait adopter le projet de loi interdisant l'entrée des enfants à l'usine avant l'âge de 8 ans. Mais qui, dans le grand public, a lu l'enquête de Villermé ? Toute une population est là, vivant dans des quartiers séparés ou aux étages supérieurs des maisons, misérable, travaillant en moyenne quinze heures par jour, ne recevant que des salaires de famine, logeant dans des conditions qui ruinent la santé physique et morale. Le prudent et consciencieux Villermé note que la moitié des enfants de tisserands n'atteint pas 2 ans : et que peuvent devenir ceux qui survivent, lorsqu'on fait dévider les trames à de petits ouvriers de 6 ans, de 5 ans et même de 4 ans 1/2, et que d'autres, ayant 8 ou 7 ans, restent debout seize à dix-sept heures par jour ?

Sans y mettre de mauvaise volonté, sans mépris systématique, ce sont là réalités qu'on ignore ou auxquelles on ne prend pas garde. Un fait est significatif. Le romancier Balzac a entrepris de donner, dans sa *Comédie humaine*, un tableau complet de la société de son temps : il y décrit la vie des employés, des artisans, des boutiquiers, des paysans ; nulle part il ne parle des ouvriers d'usine. Des œuvres, nombreuses sans doute, ont paru où se proposent des plans de société future. Mais ce sont des livres d'extravagants, dit-on, et plus d'une fois non sans quelque raison, livres de rêveurs ou d'ennemis de la société. On ne les lit guère : on en juge par ouï-dire et sans regarder plus loin.

Des auteurs chrétiens, il faut le rappeler à leur honneur, ont, à diverses reprises, signalé le mal et sa profondeur, en ont traité avec une gravité douloureuse, mais sans voir à ce mal social de solution sociale ; ils n'ont conclu que par un appel à la bienfaisance. Un Lamennais a jeté sur la question de grands éclairs. Mais c'est Ozanam qui, depuis longtemps en contact personnel et régulier avec les humbles, a le mieux réfléchi sur la nature de leur condition et sur les remèdes de justice qu'elle requiert. Ce n'est pas affaire de bonté personnelle seulement, dit-il, mais de réforme sociale. Depuis plusieurs années, il réclame les mesures de justice qui s'imposent. Quelques jours avant la Révolution, à son retour de Rome, où il a constaté avec joie l'attitude du nouveau Pape Pie IX, il publie dans *le Correspondant* un éclatant article. « L'Eglise, écrit-il, se trouve dans une situation qui, dans cinq cents ans d'ici, marquera peut-être une des plus grandes époques de l'histoire. Elle se revoit au point où elle fut au commencement du VIIIe siècle. » Et il la montre un moment hésitante entre le pouvoir vieilli de l'ancien Empire et la force jeune des Barbares. « La situation présente est semblable. La Papauté a vu d'un côté la monarchie absolue... comme un grand corps dont l'esprit se retire... Maintenant qu'elle a veillé auprès de la couche funèbre et qu'elle a pourvu à la dignité des obsèques, la Papauté se tourne du côté de la démocratie, de cette héroïne sauvage..., du côté de ces barbares des temps nouveaux dont elle ne se dissimule ni les instincts violents ni la dureté de cœur. Mais elle y voit premièrement le grand nombre, le nombre infini des âmes qu'il faut reconquérir et sauver ; en second lieu, la pauvreté que Dieu aime, la pauvreté qui fait la force, qui ne marchande ni son sang ni ses sueurs, à qui l'avenir appartient. Voilà pourquoi la Papauté passe du côté des Barbares... Que le pontificat moderne entraîne aussi les catholiques français dans la voie qu'il ouvre. Sacrifions les répugnances et les ressentiments pour nous tourner vers cette démocratie, vers ce peuple qui ne nous connaît pas. Poursuivons-le non seulement de nos prédications, mais de nos bienfaits ; aidons-le, non seulement de l'aumône qui oblige les hommes, mais de nos efforts pour obtenir les institutions qui les affranchissent et les rendent meilleurs. Passons aux Barbares et suivons Pie IX. »

L'article porte la date du 12 février 1848 : il précède de dix jours la première émeute.

Mais voici que la Révolution vient de se faire. C'est ce peuple malheureux qui maintenant avance à la lumière, tout prêt à prendre une place normale dans une société mieux faite ; c'est son tour, après un si long temps d'attente, après des soulèvements sans résultat, après des révolutions qui n'ont profité qu'à d'autres. Ce qu'il faut aux travailleurs, c'est autre chose qu'un changement de personnel politique à la tête de l'Etat, c'est un changement dans leur situation sociale.

République, démocratie, fraternité universelle, bonheur pour tous, mots et rêves, sur lesquels se fait un moment un accord indéterminé dans un élan de sentiment sans doctrine distincte ni programme défini. L'heure d'enthousiasme passe vite. Quelle satisfaction donner à tant d'espérances ?

Mgr Affre et Ozanam.

Mgr Affre n'ignore pas la gravité des problèmes qui se posent ni des responsabilités qui, par suite, lui incombent. Lorsqu'il était jeune prêtre encore, il a été quelque temps aumônier à l'hospice des Enfants Trouvés et il n'a pas oublié les misères dont il fut le témoin et le confident. Ce ne fut pas seulement pour lui impression douloureuse s'achevant en bonté personnelle et en bienfaisance charitable. La misère fit pour lui question. Et il a écrit dans *l'Ami de la religion* un article sur le paupérisme : il y distingue nettement la pauvreté des individus qui existera toujours et qui peut s'atténuer par la charité, et le paupérisme d'une classe qui peut et doit disparaître, car il est la conséquence des institutions et d'un mauvais régime des salaires : la justice veut une réforme.

Qu'on ne s'étonne donc pas de voir ce timide opter pour les solutions les plus hardies, non par des déclarations retentissantes ni des initiatives éclatantes qui ne sont pas dans sa manière, mais par un appui efficace apporté à l'action d'Ozanam lui-même.

Dès le 26 février, Ozanam, en effet, était venu trouver Lacordaire pour lui demander de fonder avec lui un nouveau journal qui leur permît de prendre position dans la mêlée des idées et des projets. Lacordaire accepte ; au Comité de rédaction entrent avec eux de Coux, Sainte-Foy, Lorain, de la Baume, Tessier, l'abbé Maret et Gouraud. Le journal aura pour titre : *l'Ere Nouvelle*. Son programme est aussitôt exposé dans un prospectus, en phrases assez sommaires, selon les lois du genre : « Il n'y a que deux forces en France : le peuple et Jésus-Christ. S'ils se divisent, nous sommes perdus ; s'ils s'entendent, nous sommes sauvés. » Suivent un acte de confiance dans l'avenir et un programme de réformes sociales.

Dès le début, Mgr Affre donne au journal son appui. Le 16 avril, alors que *l'Ere Nouvelle* commence à paraître, l'archevêque écrit : « J'apporte de suite une adhésion dont je me suis abstenu vis-à-vis des journaux publics dans le précédent gouvernement... Tous, nous vous tiendrons compte de votre dévouement, parce que c'est la foi qui le soutient et qui l'éclaire, parce qu'il voit dans les grandes révolutions qui changent la face du monde l'intervention toute-puissante de

Dieu. Jamais, ainsi que vous le remarquez, elle ne fut plus éclatante que dans le nouvel état politique de la France. Ayons donc confiance en Dieu plus qu'en nous-mêmes. Nous puiserons dans ce sentiment le véritable courage, comme je puise dans mon cœur le sincère et affectueux dévouement avec lequel je suis tout à vous. »

Diversité d'attitudes chrétiennes.

Le nouveau journal ne rallie pas tous les catholiques : cela va de soi. Montalembert n'est plus ici le compagnon de Lacordaire. C'est son droit : en matière politique et sociale, il n'y a pas une solution concrète qui puisse être dite catholique à l'exclusion de toute autre. Il y a des vérités qui s'imposent à la foi chrétienne, il y a une doctrine catholique de l'Etat, de la famille, de l'homme, qui est nécessairement commune à tous les catholiques. Mais il reste à chacun d'en faire l'application et de prendre la responsabilité de sa pensée et de son action dans un cas déterminé, et la réalité a des aspects si divers qu'on ne doit pas s'étonner que les solutions soient légitimement diverses. L'accord des catholiques ne s'était fait d'abord que dans la confusion. Dès qu'il faut prendre attitude plus précise, ils se divisent. « Je ne puis me défendre de sourire, écrit Montalembert, quand j'entends déclarer que le christianisme, c'est la démocratie. J'ai passé ma jeunesse à entendre dire que le christianisme était la monarchie et qu'on ne pouvait être bon chrétien sans croire à la royauté légitime. J'ai lutté vingt ans, et non sans quelque succès, contre cette vieille erreur aujourd'hui dissipée. Je lutterais vingt ans encore, si Dieu me les donnait, contre cette nouvelle prétention ; car je suis convaincu que ce sont deux aberrations du même ordre... Ce n'est pas seulement à l'ombre des trônes antiques que la religion risque de ternir son éclat et sa pureté : l'air du carrefour et du club ne lui vaut pas mieux que l'atmosphère des cours » (1). Comment ne pas reconnaître, en son fond, la justesse de cette protestation, même si quelque irritation la fait gronder, et quoi qu'on pense d'ailleurs de l'opportunité de la position prise ?

Après l'invasion de l'Assemblée au mois de mai, Lacordaire, qui n'avait accepté la République qu'à titre d'essai, désespère du régime et, peu à peu, se retire : l'avenir immédiat, quoi qu'il en soit du plus lointain, va lui donner raison. D'ailleurs, ce même Lacordaire, avec modestie, avait écrit au moment où se fondait *l'Ere Nouvelle* : « On a cru qu'il valait mieux avoir plusieurs organes qu'un seul. De la sorte, on répondra à plus d'esprits et les fautes inévitables d'un journal ne retomberont pas sur la généralité des catholiques. » C'était très justement exclure dès le principe l'idée même d'un parti catholique.

Mgr Affre se garde de jeter le blâme sur l'une ou l'autre des tendances qui se manifestent ; puisque toutes sont d'accord avec la doctrine de foi, elles sont libres et il faudrait une puissante raison pour que l'autorité intervînt comme guide de pensée ou d'action. Il serait, d'autre part, imprudent de croire qu'il approuve dans le détail tous les articles que publie *l'Ere Nouvelle* et qui sont d'ailleurs assez différents, non seulement de ton, mais de contenu. Il faut noter, toutefois, que jusqu'au bout, avec sa constance habituelle, Mgr Affre, en soutenant le journal d'Ozanam, manifeste qu'à ses yeux, pour longtemps, le problème social est problème essentiel.

Jusqu'au bout..., le bout n'est pas loin, car les événements se précipitent. Ce n'est pas pour une opinion particulière, si noble soit-elle, que l'archevêque de Paris va mourir. Le nouveau régime voit s'amonceler les difficultés : la crise financière alarme les intérêts, ceux des petites gens autant que ceux des industriels et des grands financiers. On connaît ces revirements français qui vont de l'enthousiasme pour les grandes hardiesses à un réalisme très circonspect. La province ne suit pas le mouvement de Paris ; les partis et les égoïsmes sont au travail plus ou moins ouvertement ; les classes s'opposent, les exigences s'exaltent ; aux esprits remontent les cortèges d'images qu'éveillent le mot République et les souvenirs d'une histoire qui alla des embrassements fraternels à la dictature sanglante. L'affaire des Ateliers nationaux donne corps à ces passions, à ces alarmes, à ces réactions, — et c'est l'insurrection.

« Le pasteur se doit à son troupeau. »

On sait ce que fut cette affreuse tuerie, sauvage, dure, résolue, et comment l'archevêque de Paris donna sa vie pour Paris : le 22 juin, commencement de la bataille ; le 23, la Confirmation à Saint-Etienne du Mont, et l'archevêque, empêché de rentrer, passant la journée du 24 — singulière et tragique rencontre — chez l'aumônier du lycée Henri-IV, l'abbé Darboy, promis aux balles de la Commune ; le retour à l'archevêché au soir ; la longue prière à l'oratoire ; le lendemain, l'air de gravité silencieuse de l'archevêque que hante son projet ; la visite d'Ozanam et de Cornudet soumettant respectueusement l'idée d'une « intervention pour la paix » et la réponse : « Messieurs, cette pensée me poursuit depuis hier. Le pasteur se doit à son troupeau » ; le laissez-passer obtenu, le départ pour le faubourg Saint-Antoine où est le fort de la bataille ; tout au long, cette foule qui connaît la démarche, qui acclame, salue, s'agenouille ; l'arrivée à la colonne de Juillet ; les dernières et inutiles insistances du général Bertrand pour dissuader l'archevêque de poursuivre son dessein et la réponse : « Ma vie est si peu de chose ; j'irai au milieu de ce peuple qu'on a trompé. » Alors, l'archevêque avance, en soutane violette ; il passe une première barricade assez basse, où il est reçu non sans respect ; il continue d'avancer vers une seconde barricade beaucoup plus haute ; des hommes sont là, en pleine fièvre de combat ; les uns lui serrent la main, les autres profèrent des mots de colère. Il étend le bras, il dit « mes amis ». A ce moment, près de la première barricade, des cris, une fusillade ; l'archevêque va se retirer ; soudain, un coup de feu isolé. Il

(1) *Ami de la religion*. Quelques conseils aux catholiques. Octobre 1848.

chancelle, s'affaisse sans un cri : « Je suis blessé, dit-il seulement. — Ce n'est pas nous, Monseigneur, qui vous avons tué : nous vous vengerons. » Et ces rudes hommes pleurent. — « Non », répond l'archevêque, et ce sont alors les simples mots restés aux mémoires : « Que mon sang soit le dernier versé. » On l'emporte sur une civière à travers les rues en ruine, jonchées de blessés et de cadavres, et dans l'émotion de tout un peuple. Puis, c'est la longue, douloureuse et lucide agonie qui dure une journée et une nuit encore, le pardon demandé à tous, le retour des mêmes mots : « Que mon sang soit le dernier versé », et le 27 au matin, la dernière offrande dans le dernier souffle.

Quand tout Paris eut rendu à son archevêque mort pour lui l'hommage de son admiration, de sa reconnaissance et de ses larmes, le cœur de Mgr Affre fut transporté, au soir du 7 juillet, dans la chapelle de sa maison des Carmes, où il est toujours. Une dalle de marbre a été posée, sur laquelle on lit une inscription qui se termine par ces mots : « Doctor, Pastor, Martyr. »

Après cent ans.

Cent ans ont passé. Que reste-t-il de tant d'émois, de tant d'espérances ? Qu'ont pesé en vérité les vies qui se dépensèrent alors dans l'action, dans la souffrance et dans la mort ? Le martyre est une grandeur, qui le nie ? Mais est-ce une solution ? La vie de Mgr Affre se serait-elle soldée par un échec, et avec elle tout le meilleur de son temps ? Car on sait trop ce qui a suivi ; avec les Journées de juin, c'est déjà la Révolution qui est morte. Cette secousse violente a fait craindre pour la structure de l'édifice social ; la République semble, non seulement avoir fait ses preuves d'inefficacité, mais avoir compromis les conditions mêmes de l'ordre : c'est l'ordre qu'on veut d'abord, par amertume, désenchantement et lassitude, un ordre qui soit sécurité et garantie, quoi qu'il advienne de la justice. Ce n'est plus le moment de rêver, et comme toutes les fois qu'on croit avoir des raisons de ne plus faire confiance à l'homme et qu'il semble qu'il y aille des conditions mêmes de la vie d'un peuple, on incline vers l'autorité forte, fût-elle dictatoriale. C'est un effroi, qui serait comique s'il n'était attristant, en des esprits qui s'étaient vantés d'être libres et qui se précipitent vers le catholicisme, non comme vers une foi qui les élève, mais comme vers une digue qui les défende des autres. Des catholiques vont s'en servir pour achever la conquête de ces libertés au service desquelles ils ont combattu ; beaucoup vont accepter une alliance où il entre autant de mépris que d'estime, pour se rejeter vers la solution facile d'un pouvoir qui fasse d'emblée et par voie d'autorité un ordre que l'on voudra croire chrétien.

Nous nous retournons après un siècle, et il peut nous sembler, à nous critiques aisément perspicaces, après que les conséquences ont éclairé les principes, que ce fut en somme un pauvre temps d'enthousiasme creux, de mots irréels, de solennité sans force, d'emphase vide, de songeries ingénues, de sentiments fades et de lyrisme indigent. Et il est bien vrai qu'il ne suffit pas de rêver du bonheur des hommes pour le faire et que les plus généreuses intentions peuvent aboutir au désastre, si elles ne sont lestées de savoir, de réflexion méthodique et d'expérience. Cette Révolution imprévue manqua de préparation et risqua de compromettre pour longtemps, si elle ne l'a fait, le meilleur de ce qu'elle portait. C'est une leçon qu'elle nous donne sans l'avoir voulu. Il y a un point de maturité sociale qui doit être atteint pour qu'un idéal puisse être efficacement conçu et prendre consistance de réalité bienfaisante.

Mais notre sagesse est médiocre, si elle ne découvre pas que bien des rêves de ce temps, prématurés en leur forme première, ont porté fruit à échéance, et que nous sommes plus près de nos pères que nous ne serions tentés de le croire. Non, ceux qui ont lutté pour plus de vérité, de liberté et de justice ne furent pas des songe-creux, si naïf et pour nous démodé qu'ait été l'aspect sous lequel ils virent leur rêve. Non, Mgr Affre n'a pas perdu son effort : sa vie a eu un poids qui a infléchi les choses humaines bien au delà des bornes de son existence. Quand il crut à la force des idées, quand il affirma la liberté de l'Eglise, quand il travailla au soulagement de la misère, il posa aux bons endroits l'effort de son action. Il fut plus que jamais grand ouvrier d'avenir quand il donna sa vie. Son souvenir traverse le siècle. Nous croyons le voir allant de l'île Saint-Louis au faubourg Saint-Antoine, entouré de tout un peuple anxieux, tombant au pied de la barricade, et revenant étendu sur sa civière sanglante ; images simples, mais parlantes, pleines de sens et toujours efficaces ; à les évoquer, les esprits s'élèvent, les consciences s'ennoblissent, le courage se dresse et je ne sais quoi d'ardent et de généreux sollicite l'espérance : nous vivons de ces grandes vies, nous vivons de telles morts : car, selon la loi de l'Evangile, perdre sa vie au service de Dieu pour le bien de tous, c'est l'avoir jetée comme une semence dans la terre des hommes et porter fruit à jamais.

— *Six annonces d'ordination et de première messe*, par le chanoine A. CROEGAERT. — Chaque annonce (15 × 23 cm., prix francs belges 4,50. Maison H. Dessain, Malines en Belgique) comprend 4 pages.

Sur le *recto* de la première page, un dessin artistique inspiré par les rites de l'ordination ; sur le *verso* de la même page, un texte suggestif extrait du *Pontifical* et concernant la dignité sacerdotale. Le *recto* de la troisième page est réservé à l'annonce des familles et doit être imprimé par leurs soins et selon leurs goûts.

— *Le bréviaire expliqué dans l'esprit du renouveau liturgique*, par Dom PIUS PARSCH. Traduit par l'abbé MARCEL GRANDCLAUDON. — Vol. 14 × 23 cm., 320 pages, 225 francs. Editions Salvator, Porte du Miroir, Mulhouse (Haut-Rhin), ou Editions Casterman, 66, rue Bonaparte, Paris, VIe.

Trois parties dans cet ouvrage : un aperçu historique, un exposé des éléments du bréviaire, une étude sur l'esprit du psautier et des parties de l'office à travers l'année liturgique. On n'a pas ici, à proprement parler ni une traduction ni un commentaire complet et détaillé du bréviaire, mais une introduction à la récitation de l'office. Cette introduction a surtout en vue l'élément intérieur et spirituel du bréviaire et vise la réalisation plus pieuse et plus fructueuse du bréviaire par le prêtre.

Lettre pastorale de S. Em. le card. Suhard, archev. de Paris

à l'occasion du Centenaire de la mort de Mgr Affre

S. Em. le cardinal archevêque de Paris a marqué, dans une lettre à son clergé et à ses fidèles, les principales étapes et les mérites de son illustre prédécesseur :

NOS TRÈS CHERS FRÈRES,

L'année présente associe au centième anniversaire de la Révolution de 1848 celui de la mort de Mgr Affre, archevêque de Paris. De lui, vous savez peu de chose : seule, sa mort héroïque vous revient en mémoire. De fait, c'est elle qui fait sa gloire la plus pure ; c'est elle que nous avons choisi d'honorer, le 18 juin, à Notre-Dame. Nous le ferons au nom de la capitale. Nous le ferons au nom de la France, unanime dans sa ferveur et dans sa gratitude.

Le sacrifice de Mgr Affre est l'apothéose de sa vie ; mais il ne s'explique pas sans elle. Aussi, très brièvement, pour être entendu de tous, nous allons rappeler les grandes étapes de cette existence et tirer de cette vie, comme de cette mort, une leçon pour le présent.

★ ★ ★

Denys-Auguste Affre naquit en 1793, à Saint-Rome du Tarn. Toute sa formation allait se ressentir de cette époque troublée. Jeune prêtre, l'abbé Affre professe la théologie au Séminaire Saint-Sulpice. Il prend contact, comme aumônier des Enfants-Trouvés, avec la misère des grandes villes. Son intelligence, son autorité, attirent l'attention sur lui. En 1822, à peine âgé de 29 ans, il est vicaire général de Luçon, puis d'Amiens et bientôt coadjuteur de l'évêque de Strasbourg. A quoi devait-il, si jeune, des fonctions si importantes ? A ses dons de chef, à la fermeté de son caractère. A une époque où le pouvoir civil aurait si volontiers empiété sur le domaine spirituel, Mgr Affre fit preuve d'une souveraine indépendance. Celle-ci, bien qu'elle s'accompagnât parfois d'une autorité un peu rude, allait trouver à s'exercer sur le siège de saint Denys. Nommé archevêque de Paris en 1840, le nouveau prélat eut le double mérite de voir juste et d'agir vite.

Ce que Mgr Affre sut d'abord voir, ce fut l'insuffisance intellectuelle du clergé, du fait des récents bouleversements politiques. Pour élever le niveau des études ecclésiastiques, Mgr Affre prit une initiative féconde : il ouvrit, en 1845, l'Ecole des Carmes, embryon de notre actuel Institut catholique. Cette initiative, qui peut nous paraître simple, était lucide et courageuse, car elle rencontrait de la part de l'Etat, comme du clergé, des oppositions. Celles-ci furent réduites à néant par le succès même de l'œuvre qui devait donner à l'Eglise de France des savants et des évêques de premier plan, parmi lesquels nous ne citerons que le cardinal Lavigerie.

La nouvelle Ecole n'était pas seulement destinée, dans l'esprit de son fondateur, à la théologie. Il voulait en faire un centre de recherches scientifiques et sociales. Car — et en cela aussi il avait vu juste — le jeune archevêque de Paris avait compris que le problème de son temps n'était pas seulement politique, mais économique et social : il avait pressenti les bouleversements qu'allait connaître la société, et l'Eglise avec elle, dans les années à venir. Ici encore, cette perspective, qui nous paraît évidente avec le recul de l'histoire, n'était alors admise que de rares esprits, dont Frédéric Ozanam.

Les circonstances allaient bientôt donner raison à Mgr Affre. La question sociale, qui était un problème, allait devenir un drame. La transformation brutale que venait d'introduire dans l'économie de notre pays le machinisme, monopolisé par un régime capitaliste sans contrepoids, précipita dans la misère des milliers d'ouvriers. En 1848, pour parer au chômage croissant, la Constituante décida la création d'ateliers nationaux. A la suite de circonstances sur lesquelles nous ne pouvons ici nous étendre, une agitation sourde gagna de proche en proche ces concentrations de travailleurs où le collectivisme naissant trouvait un terrain d'élection. Quelques émeutes éclatèrent. On crut d'abord qu'il s'agissait de manifestations dispersées. En fait, c'était la Révolution.

Mgr Affre le comprit. Le 24 juin au soir, il se retira dans la chapelle de l'archevêché et y passa plusieurs heures en prière. C'est là, à n'en pas douter, qu'il conçut le projet de sa démarche périlleuse. Le lendemain, très calme, l'archevêque va trouver le général en chef des forces gouvernementales et lui demande un laissez-passer pour se rendre auprès des insurgés. On lui objecte que plusieurs parlementaires viennent d'être massacrés : « Ma vie est peu de chose, réplique l'archevêque, j'irai. »

A travers les rues où la foule, qui a deviné ses intentions, l'acclame et s'agenouille, il parvient à la Bastille, qui était alors le centre de la bataille. On sonne le « cessez le feu ». La fusillade s'arrête. Mgr Affre s'avance. Il traverse la place, franchit la première barricade qui fermait le faubourg Saint-Antoine ; les insurgés l'accueillent respectueusement. Il contourne cette barrière et parvient à la seconde : les défenseurs, méfiants, l'écoutent difficilement, sans toutefois lui faire aucune menace. Mais, soudain, d'une fenêtre, un coup de feu éclate et une balle l'atteint à la colonne vertébrale. Les insurgés éplorés se précipitent pour lui porter secours et le veillent toute la nuit.

Ils veulent le venger : il les supplie de n'en rien faire.

Pendant son agonie, qui se prolongea tout le jour suivant, Mgr Affre ne cessa de prier : « Mon Dieu, murmurait-il au milieu de ses souffrances, je mourrai content si mon sacrifice met fin à la guerre civile... Mon Dieu..., acceptez ma vie pour arrêter l'effusion du sang... Que mon sang soit le dernier versé ! » Après ce testament, il s'éteignit, le 27 juin, à l'aube, martyr de la paix, témoin de la charité.

***

Mgr Affre a été le modèle du bon pasteur. Mais son exemple n'est pas réservé aux prêtres et aux évêques : il est pour tous les chrétiens. Ceux d'aujourd'hui, en particulier, peuvent s'inspirer de lui, car son message est d'une actualité singulière. On a déjà remarqué, à juste titre, combien le problème qui se posait en 1848 ressemblait à celui de nos jours. Ce qui caractérise, en effet, cette époque, c'est un essor scientifique et un essor social.

Au développement subit des sciences, Mgr Affre répond en fondant un centre de pensée. Il le dit lui-même : « La théologie ne doit pas se tenir à l'écart des autres disciplines qui, en se développant, posent quantité de problèmes nouveaux. » Précieuse leçon pour notre temps ! La seule façon, pour les chrétiens d'aujourd'hui, de dominer les événements, c'est de les étudier et de les prévoir. Dans l'évolution vertigineuse qu'entraîne le second essor scientifique auquel nous assistons depuis dix ans, les chrétiens doivent être des précurseurs.

Quant au développement social, il est aussi général et aussi rapide qu'en 1848. Mgr Affre avait compris l'avènement de la classe ouvrière. Malheureusement, il ne fut pas assez suivi. Nous en supportons aujourd'hui les conséquences. Mais il dépend de nous de ne pas renouveler semblable erreur. La mort de celui qu'on a nommé « l'archevêque des barricades » doit, à cet effet, nous servir de leçon. Mgr Affre ne s'est pas enfermé dans un camp. Père de son peuple, il est allé, sans armes, au milieu de ses fils, pour les réconcilier. Il n'accepta ni des revendications basées sur la violence ni un ordre extérieur fondé sur l'injustice. Il voulut l'accord des esprits et des volontés pour une révolution pacifique. Ne l'oublions jamais ! Lucides et généreux, au lieu d'opposer pour choisir, nous saurons — fût-ce au prix de notre sang — rapprocher pour unir !

Cette lettre sera lue à toutes les messes du dimanche 6 juin.

Donné à Paris, le 31 mai 1948, en la fête de la Dédicace de la Basilique métropolitaine.

— *Le régime légal des cultes en France,* par M. BAZOCHE, docteur en droit, ancien chef du bureau des Cultes. Publications administratives, 22, rue Cambacérès, Paris, 1948.

Voilà un bon manuel, clair, pratique, concis, mais sérieusement documenté, au courant des plus récentes décisions administratives. L'auteur étudie successivement, d'une façon très objective, les principes généraux sur la liberté des cultes, l'organisation des cultes, les subventions, les ministres du culte, les édifices cultuels, les presbytères, les attributions des biens, la police des cultes. Le texte de la loi du 9 décembre 1905, modifié par divers textes postérieurs, est intégralement reproduit, et une table alphabétique détaillée rend les recherches faciles. Si l'ouvrage est plus spécialement destiné aux maires, il sera utilement consulté par ceux qui ont à s'occuper de questions cultuelles. Il mérite d'être recommandé. AUGUSTE RIVET.

— *Police municipale et rurale,* par GASTON MONSARRAT, directeur honoraire au ministère de l'Intérieur. 2e édition, février 1948. Paris. Publications administratives, 22, rue Cambacérès.

Quand parut en 1929 la première édition du *Traité de la police municipale et rurale,* son rapide succès attesta la valeur de l'ouvrage qui devint classique dans les mairies. Une mise à jour était devenue nécessaire : cette nouvelle édition tient au courant de la législation de la jurisprudence et de la pratique administrative jusqu'au 1er mars 1947 ; il est remarquablement documenté.

Après une première partie consacrée aux pouvoirs de police des maires, aux arrêtés municipaux et au personnel de la police, le *Traité* étudie avec grand soin les questions concernant la police municipale et rurale proprement dite, les cortèges et manifestations extérieures, la moralité publique, la tranquillité, la sécurité et la santé publique, « la protection publique », notamment ce qui concerne la protection des propriétés et des récoltes.

Des chapitres entiers, par exemple ceux concernant la santé publique, la police des étrangers, la police des débits de boissons, les mesures de protection contre l'incendie ont été l'objet de refontes complètes. D'excellentes tables facilitent les recherches. L'ouvrage est appelé à rendre de précieux services. A. R.

— *Le statut du personnel communal,* commentaire et jurisprudence, par PIERRE BERTRAND, docteur en droit. Editions des Cahiers administratifs. Librairie du Recueil Sirey.

Le statut du personnel communal n'est pas encore codifié. La loi du 19 octobre 1946 n'a trait qu'aux fonctionnaires nationaux : on attend toujours des textes législatifs d'ensemble réglant définitivement la situation des autres fonctionnaires. La loi du 9 septembre 1943 qui avait commencé à régler la situation du personnel titulaire, dans les villes de population supérieure à 10 000 habitants n'ayant eu qu'une existence éphémère, il faut encore s'en tenir à la loi du 12 mars 1930, à une série de textes épars et à la jurisprudence. L'ouvrage de M. Pierre Bertrand, qui comble une lacune, est appelé à rendre de précieux services à tous ceux qui sont mêlés à la vie municipale. On y trouvera les règles sur le recrutement, les nominations, la discipline, les révocations et la rémunération des fonctionnaires, et les régimes des retraites. M. Bertrand a consacré d'intéressants chapitres aux Syndicats, aux garanties et recours et à l'étude des diverses responsabilités. Le droit de grève aurait pu mériter de plus amples développements, mais l'auteur conclut sagement au danger que peut présenter l'exercice de ce droit.

L'auteur a consacré d'intéressants chapitres aux tendances actuelles et à la comparaison avec la situation des fonctionnaires communaux dans les pays étrangers. Il étudie enfin les conditions d'amélioration du statut. A. R.

— *Histoire Sainte,* par le chanoine MAURICE CHAUME. — Vol. 12 × 19 cm., 316 pages, 180 francs. Editions de l'Arc, 149, rue de Rennes, Paris, VIe.

Récit suivi qui va de la création à la Résurrection de Notre-Seigneur. Tout l'Ancien et tout le Nouveau Testament se déroulent sous les yeux du lecteur dans un résumé fidèle, précis et agréable. C'est une histoire de foi pure unie à une science solide. Mais en raison même de son but et de son plan, l'auteur évite, peut-être un peu trop facilement parfois, les explications nécessaires ou les questions délicates. On peut regretter aussi que l'histoire du peuple d'Israël ne soit pas mise davantage en contact avec celles des peuples voisins. Mais ces remarques n'enlèvent rien à la valeur de cette Histoire Sainte qui sera pour beaucoup de lecteurs un précieux instrument d'information et de méditation.

Mission et Action catholique

Dans les Cahiers du clergé rural n° 99 de juin-juillet 1948, p. 241, a paru cette déclaration commune sur les rapports entre la « Mission » et l'Action catholique, que nous reproduisons :

Trop de gens actuellement opposent Mission et Action catholique, et par exemple laissent tomber les mouvements spécialisés, sous prétexte de faire du travail missionnaire. En conséquence, il a paru nécessaire à plusieurs prêtres responsables de faire le point entre eux.

Ils sont tombés facilement d'accord sur le fait que dans notre pays et en 1948, d'après la nature même des choses et les orientations de la hiérarchie, trois choses apparaissent comme également et conjointement nécessaires pour que l'Eglise, dans une région déterminée, puisse véritablement remplir sa tâche missionnaire de ferment du monde : un laïcat organisé d'Action catholique, un sacerdoce plus en contact avec la vie des paroisses renouvelées.

Un laïcat organisé sous l'autorité de chefs laïcs, sur le plan local, régional, national, selon des formes diverses suivant les milieux et les âges, qui constitue proprement l'Action catholique de milieu (spécialisée).

Ces laïcs ont une fonction propre d'être des ferments chrétiens dans la vie dite profane, où ils sont mélangés avec des non-chrétiens. Leur tâche est double :

— D'une part, avec le concours de tous les hommes de bonne volonté et de la grâce de l'Esprit-Saint (sous des formes différentes selon les cas) travailler à la transformation des mœurs et des institutions, des individus et des masses pour les rendre accessibles, ouvertes, perméables à l'esprit du Christ, seul capable de combler les aspirations totalement humaines.

— D'autre part, porter partout, par leur façon de vivre et à l'occasion par la parole, le témoignage du Christ et de l'Eglise..

Pour mener à bien cette tâche, ces laïcs responsables ont besoin d'être formés, soutenus, ravitaillés spirituellement par des prêtres comprenant les besoins de la christianisation de la vie profane. Tout prêtre, et notamment tout prêtre de paroisse, doit devenir capable d'apporter ce soutien spirituel aux laïcs dont il a la charge devant Dieu et devant l'Eglise.

Il appartient d'ailleurs à la responsabilité pastorale du curé de former les chrétiens à leurs responsabilités dans la vie profane, de les inciter à ne pas se dérober à leur devoir à cet égard, et de procurer dans toute la mesure du possible des ferments chrétiens de qualité et en quantité suffisante dans tous les milieux de vie profane, spécialement dans les plus importants.

Cette responsabilité pastorale ne diminue en rien l'autorité des chefs laïcs responsables. En particulier, le prêtre doit veiller à fortifier l'autorité des chefs laïcs situés à un échelon supérieur. L'organisation régionale et nationale est une nécessité.

Un prêtre, un curé « missionnaire » peuvent moins que tout autre, négliger cette responsabilité à l'égard de l'Action catholique de milieu à promouvoir et à soutenir.

Un sacerdoce plus en contact avec la vie, les préoccupations et les milieux populaires, notamment ouvriers (urbains et ruraux). Ceci est vrai pour tout le clergé, à des degrés et sous des modes divers. Dans certains cas, dont la hiérarchie est juge, cette reprise de contact avec les milieux dont l'Eglise et les paroisses en particulier sont coupées, exige que des prêtres choisis soient entièrement détachés pour cette mission. Parfois, il pourra être utile que de tels prêtres travaillent comme ouvriers ou paysans, mais en aucun cas, une modification extérieure du mode de vie ne doit faire illusion : l'essentiel est que le prêtre soit psychologiquement décidé à établir entre le peuple et lui une réelle communauté de destin ; à l'exemple de Notre-Seigneur, prenant sur lui toute la condition humaine, il devra consentir à tous les dépouillements nécessaires, ne pas faire « une expérience » mais vouloir pourrir sur place, comme le grain de blé en terre.

Le but d'un tel prêtre missionnaire devra être de susciter là où il se trouve, des laïcs responsables, qui deviennent le ferment de leur milieu et s'organisent dans l'Action catholique. Apportant parmi eux toutes les richesses de son sacerdoce, il fonde avec eux l'Eglise dans ces milieux, où jusqu'ici elle n'était pas implantée. En outre, mieux liées à une communauté humaine, sa prière et son offrande sacerdotales feront mieux remonter au Père toute la vie de cette communauté. Enfin le témoignage de sa vie sacerdotale dépouillée, porté directement au milieu d'hommes qui ne recherchent pas le contact avec l'Eglise et le sacerdoce, est susceptible de faire tomber bien des préjugés et de susciter la générosité apostolique de ceux qu'il côtoie.

De tels prêtres ne sont pas des francs-tireurs, ils sont la pointe avancée d'un clergé tout entier en mouvement.

Des paroisses renouvelées et fédérées dans lesquelles la préoccupation commune de l'équipe sacerdotale et de la communauté des fidèles est l'animation chrétienne et le témoignage du Christ porté à tous les milieux qui se trouvent sur le territoire de la paroisse ou qui exercent une influence sur ses habitants. Une telle « paroisse missionnaire » ou un tel doyenné missionnaire est donc en tout premier lieu une paroisse (ou un groupe de paroisses) ouverte sur la vie extérieure et non pas centrée exclusivement sur la vie intérieure de l'Eglise. Par ailleurs, elle se fera accueillante par le comportement de son clergé et de ses fidèles, comme par l'organisation même du culte, à tous ceux qui jusqu'ici n'avaient pas de contact avec l'Eglise, et tout naturellement sera le rassemblement dans une même prière et une même offrande, de toutes les communautés chrétiennes de vie qui la composent et qu'elle a charge d'animer.

Le clergé d'une paroisse missionnaire sait que son effort ne peut réussir s'il est isolé. Il cherchera à travailler en équipe avec le clergé des paroisses voisines, ou avec les prêtres missionnaires détachés, qui peuvent travailler à proximité. Il s'appuiera aussi sur les Mouvements d'Action catholique, qu'il soutiendra avec vigueur.



Laïcat d'Action catholique, éventuellement prêtres-missionnaires détachés, paroisses mis-

sionnaires, apparaissent donc comme tous trois nécessaires. Ce n'est qu'un même effort de l'Eglise pour se mettre en état de mission. Il n'y a pas à les mettre en opposition : pour être pleinement efficace, un laïcat missionnaire d'Action catholique a besoin d'un clergé missionnaire et de paroisses missionnaires ; un clergé missionnaire ou une paroisse missionnaire ne sauraient se concevoir sans laïcat missionnaire d'Action catholique.

Dans la pratique, les uns et les autres devront se garder de deux tentations opposées :

Des militants d'Action catholique, parfois des prêtres aumôniers d'Action catholique qui, tout donnés au soutien des laïcs responsables, ont renoncé pour leur part à donner un témoignage personnel direct dans les milieux non-chrétiens, peuvent à l'occasion être portés à réserver aux laïcs l'exclusivité de l'apostolat missionnaire. A leurs yeux, le seul rôle du clergé missionnaire serait le soutien et l'éveil du laïcat d'Action catholique : le prêtre ne pourrait avoir aucune efficacité par un témoignage sacerdotal en pleine vie. L'exagération même des termes employés montre que c'est une tentation, une tendance, mais cette tentation existe ici ou là.

Par ailleurs, chaque fois qu'un prêtre a un contact personnel avec les milieux déchristianisés, chaque fois qu'il est le soutien efficace de plusieurs laïcs apôtres, la tentation existe, tant chez le prêtre que chez les laïcs en contact avec lui, de se passer de l'échelon supérieur du laïcat d'Action catholique. Comme le prêtre intelligent, au contact des préoccupations et des réactions populaires ou rurales, doué d'une certaine culture, répond pleinement en apparence aux besoins des militants qui l'approchent, on ne va pas plus loin, au risque de mépris des chefs laïcs de l'échelon supérieur et d'oubli de l'organisation nationale nécessaire pour une action efficace sur des milieux qui dépassent le cadre paroissial et pour assurer l'autonomie réelle des laïcs.

Il arrive aussi que des prêtres missionnaires, dans leur zèle qui ne s'embarrasse pas des contingences, « court-circuitent » les échelons intermédiaires, ecclésiastiques ou laïcs. Ce qui ne facilite pas la connaissance et la compréhension mutuelles.

On ne cite que pour mémoire le mépris de toute organisation, la déconsidération de l'apostolat des laïcs, par l'exaltation de l'apostolat sacerdotal « direct », la tentation pour un prêtre engagé de jouer les militants laïcs. Ce sont maladies de jeunesse qui cèdent vite au contact des réalités et d'une vie d'équipe sérieuse qui comporte la correction fraternelle.

⁂

Les incompréhensions, lorsqu'il s'en produit, naissent ordinairement du manque de contacts personnels entre les uns et les autres. Malgré la surcharge effroyable des journées que connaissent tous les « missionnaires » prêtres et laïcs, ils doivent ne pas estimer du temps perdu celui qu'ils consacrent à nouer entre eux des liens d'amitié.

Si ces liens ne suffisaient pas, et (ce qu'à Dieu ne plaise) qu'un différend venait à surgir, la discipline catholique ferait un devoir de recourir filialement à l'arbitrage de l'autorité diocésaine, ou, si le différend se produisait sur le plan national, à celui de S. Exc. le secrétaire général de l'Action catholique française.

Car le plus grand obstacle à l'effort missionnaire de l'Eglise ne vient pas des milieux païens impénétrables, ni même des routines et des lenteurs de certains milieux catholiques « bourgeois » mais bien du manque de coordination des efforts.

L' « homme ennemi » pour compromettre la récolte n'a pas changé de tactique. Il sème la « zizanie ».

Pour la Mission de France :
L. AUGROS.

Pour la Mission de Paris :
J. HOLLANDE.

Pour l'A. C. indépendante :
J. TOULISSE.

Pour l'A. C. ouvrière :
G. GUERIN et M. HUA.

Pour l'A. C. rurale :
F. BOULARD et A. LANQUETIN.

— Aux Editions de l'Apostolat de la Prière (9, rue Monplaisir, Toulouse [Haute-Garonne]), ont paru l'*Invitation à la prière* (vol. 12,5 × 15 cm., 162 pages, 110 francs), de S. Exc. Mgr GARRONE, ouvrage qui aidera les âmes en quête de spirituel à renouveler leur sens de la vraie prière ; le tome V des *Sujets d'oraison pour tous les jours de l'année* (nouvelle édition, 404 pages, 200 francs), du R. P. J.-B. GOSSELIN, S. J. (l'auteur insiste sur la dévotion envers le Sacré Cœur et le Cœur immaculé de Marie) ; une nouvelle édition revue et augmentée de *La vie surnaturelle : ses éléments, son exercice* (volume 12 × 18,5 cm., 230 pages, 140 francs), de Dom ANDRÉ MALET, O. C. R., œuvre méthodique et solide contenant tout l'essentiel de la vie spirituelle ; *Miettes de pain* (vol. 12 × 15 cm., 230 pages, 110 francs), du P. HENRY PERROY, S. J. (ces miettes [pour chaque jour une histoire, un examen, une résolution] d'Evangile ou d'hagiographie aideront les zélatrices de la Croisade à mettre dans l'âme des petits croisés un peu plus de surnaturel) ; *Le carnet vert, Jacques Tontain* (1922-1938), de CLAUDE RICHARDIÈRE. Ce dernier ouvrage (112 pages, nombreux hors-texte, 100 francs) est la biographie d'un enfant privilégié des faveurs de la grâce et de l'appel divin et qui comprit tout de suite que le secret du vrai bonheur, c'est de tout donner à Dieu dans la générosité d'un cœur pur.

— *Sainte Jeanne-Elisabeth Bichier des Ages* (1773-1838), par le R. P. ETIENNE DONEC, S. C. J. — Volume 14 × 22 cm., 102 pages, 80 francs. Librairie Gabriel Enault, 77, rue de Rennes, Paris, VIe.

L'auteur met en lumière, dans cette biographie, les activités principales et les vertus les plus caractéristiques de sainte Jeanne-Elisabeth, canonisée le 6 juillet 1947 en même temps que saint Michel Garicoïtz. On trouvera en appendice le bilan actuel des œuvres de la Congrégation des Filles de la Croix.

— Collection *Le Témoignage chrétien*. Brochure de 32 pages. Prix de chacune, 12 francs. Editions Xavier Mappus, Le Puy.

Dirigée par les professeurs de la Faculté de théologie des Jésuites, à Lyon-Fourvière, la collection *Le Témoignage chrétien* compte actuellement une cinquantaine de brochures qui abordent d'une manière succincte, mais substantielle, toutes les grandes questions de la théologie. Voici quelques titres : *La Sainte Trinité*, par G. SALET ; *Le mystère du péché originel*, par H. RONDET ; *Morale et contrat*, par LUCIEN BRUN ; *Saint Paul*, par J. BONSIRVEN ; *La morale des affaires*, par G. JARLOT.

— *Pour un travail chrétien*, par l'abbé PIERRE LAISNEY. Brochure 12 × 18,5 cm., 64 pages, 80 francs. Editions ouvrières, 12, avenue de la Sœur-Rosalie, Paris, XIIIe.

Etude du travail du point de vue humain et du point de vue chrétien. Avant d'être présenté au public, le sujet de cet ouvrage a été traité sous forme de conférences et de cercles d'études avec des apprentis et des ouvriers. Il rendra de précieux services aux militants et aumôniers d'Action catholique ouvrière.

La question de l'enseignement libre

DEVANT L'ASSEMBLÉE NATIONALE FRANÇAISE (1)

Du débat sur la laïcisation des écoles libres des houillères au décret Poinso-Chapuis (suite)

Une argumentation bien laïque.

Dans une longue intervention, M. Jean Binot (S. F. I. O.) reprend la thèse socialiste de la laïcisation, et c'est pour jeter dans le débat des arguments dont nos lecteurs apprécieront la valeur plus que douteuse (2).

M. JEAN BINOT. — [...] Ainsi que j'ai dû à la courtoisie d'un collègue de pouvoir le déclarer tout à l'heure, nous n'entendons pas poser, à propos du problème des écoles des houillères, le problème de la nationalisation.

Je l'ai dit et j'y insiste, c'est un débat qui ne peut venir qu'après une minutieuse étude, une sorte de méditation intérieure, et aussi une campagne d'éducation, je n'ose pas dire de propagande, à travers le pays où nous arriverons, je veux le croire, à réunir une telle audience et une si imposante conjonction de sentiments et d'opinions que l'affaire se trouvera engagée et que le législateur n'aura plus qu'à transcrire dans la loi ce qui sera devenu un vœu général.

Mais nous n'entendons pas davantage poser par le biais le problème du monopole.

Je serais en droit, d'ailleurs, de dire que ce problème du monopole, d'autres l'ont posé avant nous, et d'autres y pensent peut-être.

Encore une fois, je ne désire nullement enfiévrer ce débat. Mais force m'est bien de me souvenir que dans certains textes qui ont reçu un sceau presque divin, ou tout au moins celui de la plus haute autorité spirituelle, on lisait et on lit encore que l'Eglise réclame, en vertu de sa mission divine, ce droit exclusif d'enseigner, parce qu'il résulte de sa mission, et que tout autre enseignement que le sien est diabolique et pervers.

Sans doute, on peut me dire que je tronque un texte, que j'extrais seulement le passage qui convient au service de ma propre thèse.

En réalité, il me semble bien que c'est seulement pour des raisons d'opportunité politique que le problème ne se trouve pas ainsi posé, mais que si les circonstances politiques venaient à se modifier, nul doute que nous verrions le problème posé à nouveau de cette manière. [...]

[...] Quand M. le président du Conseil nous parle de maintenir l'enseignement privé si tel est le vœu des populations, je lui demande : quel enseignement privé ? Car, encore une fois, je me refuse à définir l'enseignement privé comme étant le seul enseignement confessionnel relevant de l'Eglise catholique.

Quand on nous dit que la décision ne pourrait intervenir éventuellement, à la grande rigueur, qu'après avis du Conseil municipal et du préfet ayant lui-même consulté son inspecteur d'Académie, j'observe que les Conseils municipaux, les gouvernements et les assemblées passent, mais que les lois demeurent.

C'est la raison pour laquelle, bien que des assurances nous aient été données — et nous en remercions M. le président du Conseil, — nous ne pouvons pas nous contenter de ces assurances. En effet, quelque déférence que nous ayons pour l'autorité de sa parole, nous croyons qu'elle est malheureusement transitoire au regard de la loi qui survivra à nos votes et à nos débats. (*Applaudissements à gauche.*)

On nous dit que le projet de M. Paul Ramadier était trop dur et que le Midi demande des adoucissements. Cet argument ne peut pas davantage être retenu, car il nous appartient de légiférer, non pas pour telle ou telle partie du territoire, mais pour l'ensemble.

Et si je me plains que des pressions aient été exercées sur les membres de cette Assemblée, qu'on les ait, en quelque sorte, menacés de représailles, de toutes parts et quel que soit leur vote, je puis donner l'assurance que ce qui détermine le groupe socialiste, ce n'est pas un impératif d'ordre électoral, je veux dire vulgaire ; c'est, au contraire, un ensemble de considérations qui relèvent des attitudes les plus hautes.

J'espère que nul ne nous fait l'injure d'en douter, et je voudrais, en conclusion, justifier notre position sur cette affaire.

Sur le plan politique, je pense m'être suffisamment expliqué ; sur le plan du droit public, je pense que ce qu'a dit, ce matin, mon ami M. Deixonne a été assez explicite pour que je ne retienne pas plus avant le temps de cette Assemblée. Sur le plan moral, je voudrais, non pas apporter une définition de cette école que nous nous proposons d'instaurer là où elle n'existe pas encore, mais rappeler à l'Assemblée — puisque M. le chanoine Kir a commis une indiscrétion que je veux croire cordiale — que, lorsque la République a laïcisé l'enseignement primaire, l'Eglise réformée de France a donné les écoles protestantes à la République.

Elle a accompli, ce jour-là, un acte de sagesse politique, de confiance chaleureuse, et je voudrais que les plus grands imitent les petits. Je voudrais qu'il fût possible, un jour, de voir tous les enfants de chez nous réunis sur les bancs de cette même école qui est, dès à présent, habitable pour tous, et ignorer toujours que, dans des temps plus reculés et déjà oubliés d'eux, leurs pères se sont combattus. (*Applaudissements à gauche et sur divers bancs.*)

---

(1) Cf. *Doc. Cath.* du 4 juillet 1948, col. 833.
(2) Voir *Journal Officiel* (Débats parlementaires) du 14. 5. 48, p. 2592.

Le rôle des religieux dans l'enseignement en France.

M. Armand de Baudry d'Asson insiste avec raison sur un point du problème (1) :

M. ARMAND DE BAUDRY D'ASSON. — [...] On a déjà dit, au cours de ce débat, que les écoles du Midi étaient différentes de celles du Nord. On a constaté que les maîtres y étaient en majorité des religieux. S'est-on demandé si l'on ne devait pas leur présence, depuis près d'un siècle, au fait qu'avant la Révolution française le clergé assumait seul, ou à peu près, l'instruction des enfants de France ?

Mesdames, Messieurs, c'est cette très longue tradition, en même temps qu'un acte de reconnaissance pour leur dévouement et leur compétence, que les parents des élèves de ces écoles veulent consacrer en demandant le *statu quo*.

Qu'adviendrait-il maintenant si l'Assemblée prononçait la nationalisation des bâtiments scolaires ? Le résultat serait le départ du personnel enseignant qui, évidemment, ne pourrait pas être assimilé au personnel de l'enseignement public.

Les mineurs ne veulent pas subir une pareille humiliation dans leur légitime fierté. Ils avaient la faculté de choisir entre deux écoles. La majorité d'entre eux a opté pour celle dépendant de la mine.

En modifier l'esprit et le fonctionnement actuel serait considéré par eux comme un désaveu public de leur choix.

Mais il y a plus grave : la loi de nationalisation a précisé qu'en aucun cas il ne serait porté atteinte aux avantages antérieurs des mineurs. Le droit de choisir le maître de leurs enfants compte essentiellement parmi ces droits acquis, car il porte non pas seulement sur un avantage matériel qui peut, en certains cas, être remplacé par un autre, mais sur un avantage moral, que dis-je, sur une exigence de la conscience à laquelle nul citoyen, dans un pays démocratique, n'a le droit de porter atteinte.

Enfin, la plus importante conséquence de cette nationalisation serait, comme j'ai voulu le dire en commençant, l'établissement d'un monopole de fait de l'enseignement, puisque, dans ces bassins miniers, aucun autre local ne serait disponible pour installer de nouvelles classes et que, au surplus, on imagine mal cette population laborieuse de mineurs capable de rassembler les ressources nécessaires pour reconstruire de nouveaux bâtiments.

La nationalisation consacrerait donc, officiellement, l'impossibilité du choix de l'école pour des familles pauvres.

Nul d'entre vous ne saurait tolérer, j'en suis persuadé, une si injuste conséquence du rang social occupé par les différents citoyens de notre pays.

Mieux que cela, vous aurez à cœur, j'en suis sûr, de permettre aux chefs responsables des familles de nos travailleurs du sous-sol de s'exprimer librement dans ces délicats problèmes qui ne dépendent que de la conscience.

La cause de la liberté scolaire.

Vieux parlementaire, M. Louis Marin reprend avec vigueur la défense de la liberté (2) :

M. LOUIS MARIN. — [...] Je ne comprends pas la République sans liberté absolue de l'enseignement. Quand je dis « absolue », il est bien entendu que, quelle que soit la liberté dont on parle, du moment que les hommes doivent vivre en société, des limites sont données à chacune des libertés, ne serait-ce que le respect de la liberté des autres, de la liberté des voisins. Il y a des limites qui sont imposées par les nécessités de la vie en commun. Il y en a qui sont conseillées par un objectif qu'on peut atteindre plus facilement si l'on s'impose une certaine discipline ; mais, cela étant, il faut que ces libertés soient toutes bien vivantes.

Ce n'est d'ailleurs pas de « la liberté » de l'enseignement qu'il faut parler. Il faut parler « des libertés » de l'enseignement, car, quand on supprime ce qu'on appelle la liberté de l'enseignement en instituant un monopole quelconque, c'est plusieurs libertés également essentielles qu'on supprime.

Voilà un homme libre qui se dit : « Je suis un homme libre, j'ai le droit de penser. » Comment voulez-vous lui enlever le droit d'enseigner qui est une des plus belles manifestations de l'activité humaine, un des plus beaux devoirs humains, celui de répandre ses idées et celui de les répandre par l'enseignement en particulier ? C'est un droit que vous ne pouvez enlever à personne, à aucun citoyen libre.

Un même droit, tout à fait voisin, est celui de choisir la carrière de l'enseignement. S'il y a une belle carrière dans le monde, une belle mission pour les hommes et pour les femmes, c'est certainement celle de former les jeunes cerveaux, c'est celle d'élever les enfants, de former les adolescents, de former plus tard les savants. Or, il y a des femmes et des hommes qui ont cette vocation à un point extraordinaire.

Vous allez interdire à quelqu'un, sous un prétexte quelconque, sous le prétexte qu'il n'aura pas tel ou tel diplôme de mandarin, vous aller lui interdire d'enseigner ?

Et puis, les libertés du père de famille, dont M. de Baudry d'Asson vient de parler ! Je ne sais pas si, comme on l'a dit tout à l'heure, l'enfant appartient à l'Etat, à Dieu, à l'Eglise, à la profession ou à qui que ce soit. Mais le père de famille a toutes les responsabilités vis-à-vis de l'enfant — M. de Baudry d'Asson l'a très bien démontré — et vous allez lui enlever le droit de choisir l'enseignement, l'éducation qu'il lui semble devoir donner à ses enfants ?

Je ne parle pas seulement de choisir telle méthode, telle orientation, mais aussi de choisir tel maître plutôt que tel autre ; certes, c'est à lui que revient de choisir le substitut qui le remplacera, comme il choisit le médecin, le pharmacien de famille.

Et puis, il y a la liberté de l'enfant lui-même. Il a le droit suprême. Est-ce que vous allez essayer de le mettre sous un monopole où, fatalement, tous les élèves subiront la même règle ? Vous allez en faire des numéros, des « robots ». Il faut développer les différences entre les élèves, au lieu de les niveler, de les étouffer. C'est la variété des êtres qui fait la force, les ressources, l'harmonie, le bonheur des sociétés.

La nature des enfants engendre entre eux des différences profondes, marquées. C'est le germe spontané de leur personnalité, il faut la développer chez eux au maximum. C'est ainsi que les peuples engendrent des caractères et des intelligences fortes, dans la liberté et la variété. Telle

(1) Voir *Journal Officiel* (Débats parlementaires) du 14. 5. 48, p. 2599.
(2) Voir *Journal Officiel* (Débats parlementaires) du 14. 5. 48, p. 2601.

méthode stimule un enfant resté insensible à d'autres. Tel maître le transforme alors que d'autres n'avaient pu rien en faire.

Il n'est plus possible, d'ailleurs, après ce que nous avons vu se faire, depuis vingt ans, dans l'éducation de l'enfance allemande, entre les mains de Hitler, de ne pas tout redouter du monopole de l'enseignement et de son uniformité.

Cet exemple doit faire réfléchir ceux qui ne croient pas aux vertus de la liberté de l'enseignement. Nous venons de voir, en l'espace de quelques années, les affreux résultats obtenus par le régime totalitaire hitlérien.

Avant même que Hitler soit chancelier, il existait déjà dans de très nombreuses familles une séparation profonde, un abîme entre les enfants et leurs parents ; c'était déjà l'œuvre de ses doctrines. Les enfants dénonçaient leurs parents constamment et se séparaient complètement d'eux.

Nous avons vu ce que le régime hitlérien, dès son origine, a fait, non seulement des adolescents, mais aussi des enfants. Je répète depuis longtemps qu'il en a fait de véritables monstres.

Le procès de Nuremberg ne l'a-t-il pas démontré ?

Ceux de nos compatriotes, comme ceux des habitants de n'importe quel coin du monde où ils sont passés, qui ont eu affaire à des S. S., ont senti que c'étaient des êtres complètement déformés, des êtres monstrueux, chez lesquels la bonté, l'altruisme, le sentiment, la tendresse, la justice, le respect de la vie ou de la dignité humaine étaient complètement annihilés et remplacés par la cruauté, la brutalité, le mépris des hommes et de leur dignité.

M. LUCIEN COFFIN. — L'école d'Etat n'était pas neutre en Allemagne. L'école d'Etat, l'école totalitaire, était précisément à l'opposé de l'école laïque telle que nous la rêvons.

M. PIERRE MONTEL. — Aujourd'hui, elle est neutre, mais demain ?

M. LOUIS MARIN. — J'ai dit tout à l'heure ce que je pensais de l'école publique : la nôtre n'a aucun rapport avec l'hitlérisme ; mais le monopole aurait des vertus néfastes qui le rapprocheraient du totalitarisme.

Je vous indique maintenant l'un des résultats de l'école totalitaire, car le totalitarisme commence par le monopole du parti — il n'y a qu'un parti — et continue par le monopole de l'école, puis par le monopole du chef.

C'est le monopole partout.

La conséquence, au point de vue de la formation des enfants, est effroyable. Et je souhaite que le monde ne revoie plus jamais création pareille.

M. EDMOND MICHELET. — Voilà le problème très bien posé.

M. LOUIS MARIN. — Il faut donc développer la personnalité des enfants au lieu de l'étouffer.

Vous la développerez beaucoup moins s'il n'y a pas des écoles variées. Regardez donc ce qui se passe dans des pays comme les Etats-Unis ou la Hollande, où la liberté scolaire est à peu près complète. Les écoles sont extrêmement variées.

Cela crée-t-il des jeunesses différentes ? Pas le moins du monde : vous avez des écoles libres, même des écoles confessionnelles où, comme en Orient, chez les Frères des Ecoles chrétiennes ou chez les religieuses de Sion ou de Saint-Vincent de Paul, voisinent catholiques, orthodoxes, israélites, musulmans.

L'habitude du Parlement m'a, pendant quarante ans, montré un fait que je vais vous livrer, quitte à subir les reproches d'un de mes collègues — mais je vois heureusement qu'il n'est pas présent. (*Sourires.*)

J'ai constaté, dans cette enceinte, que la liberté de l'enseignement était défendue à la tribune par des hommes qui avaient généralement fait toutes leurs classes dans l'Université et que les plus anticléricaux étaient ceux qui avaient fait leurs études dans les établissements religieux. (*Rires.*)

Je pourrais vous citer des noms autant que vous voudrez.

Une mise au point nécessaire.

Dans la séance du 14 mai, M. Marcel Hamon (communiste), ayant cité en les déformant et interprété des paroles du Pape dans une longue intervention qui déformait outrageusement la pensée pontificale, M. l'abbé Gau (M. R. P.) rectifia (1) :

M. ALBERT GAU. — Vous avez cité une parole du Pape ; mais vous l'interprétez mal.

Le Pape demande qu'on soit chrétien en toutes choses. On n'est pas chrétien seulement à l'église ; on l'est dans sa vie professionnelle, dans sa vie familiale, partout.

Il faut, d'autre part, nous entendre sur le mot laïcité. N'est pas laïque celui qui veut soumettre le pouvoir temporel au pouvoir spirituel. Ici, nous sommes tous laïques. Vous pourriez me reprocher de ne pas l'être. Mais n'oubliez pas que la notion de laïcité est entrée dans le monde avec le christianisme, avec cette page de l'Evangile où l'on distingue les choses de César et les choses de Dieu, qui étaient confondues dans la cité antique.

Ce principe, par suite, se trouve respecté là où l'Etat ne se prend pas pour une église et là où l'église ne joue pas à l'Etat. Et l'Etat n'est plus laïque lorsqu'il veut imposer, soit une religion, soit même la non-croyance en Dieu.

Vous avez parlé d'Action catholique. Je me permets de vous demander une rétractation, car, en ce qui concerne la résistance, nos jeunes d'Action catholique — je puis vous le dire — n'ont aucune leçon à recevoir de vous. Ils ont organisé l'action de la résistance partout, y compris en Allemagne.

En Allemagne, dès qu'il était découvert qu'un jeune faisait partie de l'Action catholique, il était emprisonné et mis dans un camp de concentration.

Nos jeunes avaient un certain mérite à être hostiles à Vichy. Vous, vous n'y aviez pas grand mérite puisque Vichy vous persécutait ; mais à nous il offrait de l'argent. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

En nous offrant des subventions, Vichy ne faisait qu'appliquer la théorie de M. de Boysson, votre collègue, qui, lorsqu'il a passé sa thèse à la Faculté de Lyon, en 1943, y disait, à la page 128 : « Le fait pour les écoles primaires privées d'être placées sur un plan d'inégalité financière constitue une atteinte détournée à la liberté de l'enseignement. » (*Rires et applaudissements au centre, à droite et sur certains bancs à gauche.*)

M. EUGÈNE CLAUDIUS-PETIT. — Guy de Boysson, « jeunesse communiste » !

M. ALBERT GAU. — A la page 191 de sa thèse, M. de Boysson continue : « Sans doute, la logique et la parfaite équité prescriraient à chacun les mêmes facilités pour faire donner à ses enfants l'instruction de son choix. »

(1) Cf. *Journal Officiel* (Débats parlementaires) du 15. 5. 48, p. 2641.

M. JOSEPH DEFOS DU RAU. — Très bien !

M. EDOUARD DEPREUX, *ministre de l'Education nationale*. — Tout le monde n'est pas d'accord ! (*Sourires.*)

M. ALBERT GAU. — Tout à l'heure vous avez cité les paroles du Pape. Ce que le Pape demande c'est une union, une collaboration entre le spirituel et le temporel ; il ne demande pas une subordination du pouvoir temporel au pouvoir spirituel. (*Applaudissements au centre et à droite.*)

M. GUY PETIT. — Méfiez-vous : qui a bu boira !

M. MARCEL HAMON. — Je vous remercie de ces explications et je pense pouvoir y répondre avec autant de clarté qu'en comportait votre façon de poser la question.

Ce n'est pas à moi que vous devriez vous adresser lorsque vous dites que j'ai mal interprété les paroles du Pape. Vous devriez vous adresser aux manifestants de La-Roche-sur-Yon et d'ailleurs, qui ont compris les directives du Pape de passer à l'action, comme le signe qu'ils devaient violer les lois de la République. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

Monsieur l'abbé Gau, vous nous avez dit également : « Comment prétendre que les mouvements d'Action catholique se soient développés dans ce pays à la faveur de l'occupation ? »

M. PHILIPPE FARINE. — Ils existaient avant.

M. MARCEL HAMON. — Les adhérents de ces mouvements d'Action catholique se sont battus dans la résistance comme les autres et je ne voudrais pas le nier, Monsieur l'abbé Gau ; je suis assez bien placé pour savoir que des faits de ce genre se produisent quelquefois. [...]

Explication du vote M. R. P.

Mlle M.-M. Dienesch, en expliquant le vote qu'allait émettre le M. R. P. résuma ainsi les débats (1) :

MLLE MARIE-MADELEINE DIENESCH. — [...] Bien que le projet du gouvernement en diffère assez sensiblement, nous voterons cependant sa prise en considération. En effet, il a le mérite de tenir compte de la complexité du problème, complexité à laquelle nous avons vu hier que presque tous les orateurs étaient sensibles. Ils l'ont dit avec la franchise et la loyauté qui ont caractérisé ce débat.

Ainsi avons-nous entendu M. Deixonne, M. Binot, M. Claudius-Petit, M. Billères, M. Marin, souligner tout en soutenant des thèses différentes, la situation délicate de ces houillères du Midi, où s'opposaient différentes revendications, inspirées par des mobiles tous légitimes, tels que l'attachement des mineurs aux locaux qu'ils ont construits, le droit de propriété, le respect de la laïcité ou de la liberté de l'enseignement, le refus d'une inévitable atteinte au *statu quo ante*.

Or, le texte gouvernemental marque un effort pour répondre à cette complexité et pour trouver une solution plus nuancée, plus équitable, avec un souci d'apaisement et de réciproque justice auquel il convient de rendre hommage.

Après le débat d'hier, où chacun a fait preuve de courtoisie et de sérénité, dans ce climat nouveau que soulignait hier soir M. Louis Marin, nous nous en voudrions pour notre part d'essayer de satisfaire un quelconque amour-propre d'auteur et de refuser la discussion d'un autre texte que le nôtre. (*Très bien ! Très bien ! au centre.*)

Est-ce à dire que nous acceptons intégralement le texte gouvernemental ?

Le chef du gouvernement a dit les sacrifices que chacun et lui-même ont dû faire pour aboutir à ce texte transactionnel. Pas plus qu'à lui-même ce texte ne nous donne entièrement satisfaction, et nous nous réservons de proposer des précisions et des modifications sous la forme d'amendements conformes à l'esprit de notre contre-projet et que nous n'avons pas attendu aujourd'hui pour défendre.

En effet, sans attendre les déclarations de M. Montillot, depuis huit ou dix mois nous défendons en commission nos positions sur ce point.

C'est le droit de tous les membres de l'Assemblée.

Ainsi donc, nous estimons qu'en présence de tant de diversités, dont les interventions d'hier nous ont donné la preuve, le texte gouvernemental apparaît aujourd'hui comme la meilleure base de discussion possible, alors que les textes dont nous avons été saisis jusqu'à présent risquaient d'être successivement rejetés sans que l'Assemblée arrive à une solution dont nous avons tous reconnu la nécessité et l'urgence.

Ainsi croyons-nous possible d'arriver à une solution d'équité et de compréhension mutuelle, et c'est dans ce sens que le groupe du Mouvement républicain populaire votera la prise en considération du texte gouvernemental. (*Applaudissements au centre.*)

Une déclaration de M. René Capitant.

M. René Capitant, plusieurs fois mis en cause dans les débats intervint dans une déclaration très nette (1) :

M. RENÉ CAPITANT. — Mesdames, Messieurs, bien que je sois d'accord avec mon groupe, je demande la permission d'ajouter une brève explication de vote personnelle aux déclarations faites il y a un instant par mon ami M. Claudius-Petit.

M. le président du Conseil a très clairement indiqué que le but du gouvernement, en cette affaire, n'était pas de reviser la législation scolaire républicaine, mais seulement d'en faire application au cas particulier des écoles des houillères.

Il a eu raison de placer la discussion sur ce terrain et c'est sur ce dernier que je resterai.

Le problème n'est ni de juger ni, encore moins, d'envisager la réforme d'une législation que nous devons à l'un des plus grands hommes d'Etat de la IIIe République et à laquelle je reste personnellement très attaché ; le problème est seulement de savoir quelle solution nous imposent aujourd'hui les principes de cette législation.

La nationalisation des houillères exige-t-elle la nationalisation automatique et obligatoire des écoles ? Je dis clairement : non ! L'Etat, sans doute, a le devoir de créer des écoles publiques, d'en créer le plus possible, de les équiper le mieux possible, et d'y placer les meilleurs maîtres, mais il n'a pas le droit de créer ces écoles publiques aux dépens des écoles privées, sans heurter un des principes de la République, celui de la liberté de l'enseignement.

M. JEAN BINOT. — Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?

(1) Cf. *Journal Officiel* (Débats parlementaires) du 15. 5. 48, p. 2652.

(1) Cf. *Journal Officiel* (Débats parlementaires) du 15. 5. 48, p. 2655.

M. RENÉ CAPITANT. — Laissez-moi ajouter, Monsieur Binot — et vous m'interromprez si ce que je vais vous dire n'est point la réponse à l'interruption que vous vous proposiez de faire — que si l'ordonnance du 2 novembre 1945 a transformé autoritairement...

M. JEAN BINOT. — Je ne vous le reproche pas !

M. RENÉ CAPITANT. — ... les écoles privées des houillères en écoles publiques, je porte ici témoignage, et peut-être suis-je bien placé pour le faire, que le gouvernement provisoire n'a pris cette décision que parce que l'ensemble des maîtres, l'ensemble des familles, l'ensemble des écoles des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, acceptaient l'intégration dans l'enseignement public. Et les ministres républicains populaires qui faisaient partie du gouvernement provisoire pourraient apporter leur témoignage et l'ajouter au mien. Des enquêtes avaient été faites.

Si, aujourd'hui, au sud de la Loire, cet accord n'existe plus, si certaines écoles refusent l'intégration, nous devons en vertu même des principes républicains, leur laisser le choix. Nous ne pouvons pas leur imposer une nationalisation. [...]

Après un premier scrutin, le président de l'Assemblée nationale annonça enfin (1) :

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin vérifié sur la prise en considération du projet du gouvernement :

Nombre des votants	595
Majorité absolue	298
Pour l'adoption	299
Contre	296

L'Assemblée nationale a adopté.

En conséquence, le projet de loi n° 4069, pris en considération par l'Assemblée, est renvoyé à la Commission de l'Education nationale.

La Commission de l'Instruction publique, en majorité socialo-communiste, prend position contre le vote de l'Assemblée.

Le projet du gouvernement ayant été renvoyé à la Commission, quelle ne fut pas la surprise de voir revenir M. Deixonne, le nouveau rapporteur, pour expliquer (2) :

M. MAURICE DEIXONNE, *rapporteur*. — Mesdames, Messieurs, fort d'une majorité accrue, j'ai l'honneur de me présenter devant vous comme rapporteur du projet gouvernemental relatif aux écoles des houillères, dont le sort est encore à fixer.

En effet, le 30 avril, c'est par 21 voix contre 18 et une abstention que les conclusions dont je vous ai fait part avaient été adoptées. Cette fois, c'est par 24 voix contre 19 que leur vote a été acquis.

En outre, à la suite de cette décision, j'ai eu l'honneur d'être désigné comme rapporteur par 24 voix contre 0 et 19 abstentions.

Est-ce à dire que la Commission s'est rebellée contre la décision de l'Assemblée nationale ? Il n'en est rien ! (*Rires.*)

Vous savez bien, d'ailleurs, que c'est impossible, puisqu'elle en est l'image fidèle, qu'elle a été désignée, comme toutes les autres, à la représentation proportionnelle. (*Applaudissements à gauche et à l'extrême gauche. — Exclamations et rires à droite.*)

Si un décalage a pu apparaître dans les votes de l'Assemblée et de la Commission, l'explication en est très simple : c'est que les ministres ont cru devoir, dans un premier vote, sacrifier à la solidarité gouvernementale. En quoi ils ont été suivis par plusieurs membres d'un groupe de la majorité.

M. GABRIEL CUDENET. — Les ministres sont restés fidèles au projet qu'ils avaient signé, Monsieur Deixonne !

Il était normal qu'ils votassent le projet qui portait leur signature. [...]

La satisfaction des sectaires.

Dès lors, on sentait que la majorité sectaire de l'Assemblée avait son siège fait. Tous les amendements au texte de loi qu'elle présentait furent, malgré une discussion serrée, repoussés, et lors des explications de vote sur l'ensemble on entendit M. Binot (S. F. I. O.) qui ne pouvait cacher sa satisfaction ni son sectarisme (1) :

M. JEAN BINOT. — A cette heure matinale, et pour sacrifier au rite des explications de vote, je voudrais commencer par dire que nous n'avons pas l'intention d'imiter nos collègues et de nous distribuer des prix de vertu.

Si des espérances sont déçues, que je respecte — encore qu'un journal comme *la Croix* ait écrit ce matin qu'il n'admettait pas que je fusse de bonne foi — d'autres espérances ont été déçues, qui sont des espérances mauvaises.

Cette sorte de jubilation qui éclatait tout à l'heure sur certains bancs, au moment de l'incident dont on a déjà trop parlé, traduisait que, nonobstant les protestations vertueuses que nous avons entendues, on escomptait bien une crise politique, dont on pensait tirer ensuite tous les avantages. (*Protestations à droite.*) On pensait bien qu'à la faveur de cet incident, on mettrait fin à l'existence d'un gouvernement qui n'a point votre audience. (*Très bien ! très bien ! à gauche.*)

Je voudrais — je sais que ce sera accepté comme je le dis — renouveler au gouvernement et à son chef notre reconnaissance de ce qu'il a laissé l'Assemblée modifier, et modifier jusqu'à le reprendre dans un autre esprit, son projet.

Ce n'est pas la première fois qu'au Parlement surgit un texte fort éloigné de celui qui résultait de l'initiative gouvernementale. Comme le rappelait M. le président du Conseil, c'est à la fois le jeu parlementaire et la règle démocratique que le Parlement puisse légiférer comme l'enseignent tous les manuels et que le gouvernement, qui a fait entendre sa voix...

M. PIERRE MONTEL. — Sa voix unanime !

M. JEAN BINOT. — ... mais qui n'a pu la faire admettre, s'assigne ensuite comme but d'appliquer le projet issu de notre vote.

Je voudrais dire encore que le groupe socialiste, en ce qui le concerne, avait déclaré au début de la discussion qu'il ferait tous ses efforts pour que le projet qui lui tenait à cœur fût voté. Mais j'avais indiqué aussi que, pas plus que nous n'entamions ce débat avec allégresse, nous n'espérions en tirer je ne sais quel succès destiné à des fins vulgaires.

(1) Cf. *Journal Officiel* (Débats parlementaires) du 15. 5. 48, p. 2639.
(2) Cf. *Journal Officiel* (Débats parlementaires) du 15. 5. 48, p. 2664.

(1) Cf. *Journal Officiel* (Débats parlementaires) du 15. 5. 48, p. 2684.

Nous sommes presque satisfaits que le débat s'achève à cette heure matinale, parce que nous désirons qu'il soit entouré d'assez de discrétion, que ce qui peut subsister d'amertume chez ceux qui n'ont pu faire triompher leurs désirs s'atténue et que la loi républicaine, qui est celle de la majorité, ayant été affirmée...

M. GUY PETIT. — Il n'y a que pour les mineurs que cette loi n'est pas républicaine.

M. JEAN BINOT. — ... les hommes qui se sont opposés et qui ont soutenu des thèses avec une bonne foi que je veux croire égale, mais qui, à cette minute précise, doivent constater que les unes ont prévalu sur les autres, se rassembleront demain pour d'autres combats et, peut-être, d'une manière différente de celle qui les a réunis aujourd'hui.

Encore une fois, et parce que c'était le sentiment du groupe socialiste, nous avons mené cette bataille en gants blancs. La voici achevée. Nous n'entendons pas non plus en faire usage : nous n'avons pas évoqué de porte entrebaîllée à la faveur de laquelle on s'engouffrerait ensuite.

La loi va être votée. Le gouvernement l'appliquera. La République continue ! (*Applaudissements à gauche. — Exclamations à droite.*)

Nouveau plaidoyer en faveur de la liberté scolaire.

M. Joseph Denais (P. R. L.) va rompre encore une lance en faveur de la liberté scolaire (1) :

M. JOSEPH DENAIS. — [...] Nous sommes tous d'avis que l'école publique doit exister et, qu'existant, elle ne peut être que neutre, c'est-à-dire respectueuse de toutes les consciences, de tous les droits et de toutes les libertés.

Mais nous voulons aussi qu'il puisse y avoir, à côté de l'école nationale ouverte à tous, une école ouverte à ceux qui désirent qu'en dehors de l'instruction générale, de l'éducation morale, si atténuée qu'elle soit à l'école publique (*Protestations à l'extrême gauche et à gauche*) soit donnée une instruction plus complète.

Pour nous, catholiques, il ne s'agit pas de juxtaposer tout simplement des leçons de religion à d'autres leçons. La doctrine catholique, la foi catholique imprègne et inspire toute notre existence, toutes nos convictions ; et ce que nous voulons, c'est ce que ceux qui le désirent puissent recevoir cette imprégnation.

Ne les blâmez pas et ne le regrettez pas. C'est peut-être à cette imprégnation lointaine qui, à travers les siècles s'est propagée même chez ceux qui croient l'avoir oubliée ou prétendent la renier, que la France a dû et doit encore une grande partie du rayonnement qu'elle a dans le monde. (*Applaudissements à droite, au centre et sur certains bancs à gauche.*)

M. FERNAND GRENIER. — C'est aussi à la Révolution de 1789.

M. JOSEPH DENAIS. — Nous réclamons cette liberté de l'enseignement, et nous la réclamons en premier lieu parce que le droit des parents de se continuer, non point seulement physiquement mais moralement, existe et prime tous les autres droits.

Notre législation elle-même ne proclame-t-elle pas le droit des parents, quand elle affirme que, pour un mineur coupable d'un délit quelconque, ce sont les parents qui sont responsables ? Ce n'est pas l'Etat qui est responsable ; ce n'est pas l'école. Ce sont les parents, et je vous demande ce que pourrait répondre un tribunal à un père de famille qui dirait : « Oui, mon fils a commis une faute, et vous m'en demandez compte. Mais m'avez-vous permis de l'élever comme j'aurais voulu le faire ? »

M. LE RAPPORTEUR. — Et les enfants martyrs ?

M. JOSEPH DENAIS. — « M'avez-vous permis de lui donner les maîtres que j'aurais voulu lui donner, de lui faire professer la doctrine, de lui faire acquérir les sentiments que j'aurais voulu lui voir acquérir ? Et voici que, m'ayant exproprié moralement de mon enfant, vous me demandez des comptes sur ce qu'il a pu faire ! »

M. JEAN BINOT. — L'insinuation est pernicieuse.

M. JOSEPH DENAIS. — Que répondrait le tribunal ? Que peut répondre à cela chacun de vous dans sa conscience ?

La liberté d'enseignement est indispensable dans une république et dans une démocratie. N'avons-nous pas vu, au cours des dernières années, que, partout où s'est instauré un régime totalitaire — qu'il fût d'extrême droite ou d'extrême gauche — son premier geste a été de supprimer toute liberté d'enseignement ? Et ceux qui, aujourd'hui combattent la liberté d'enseignement ne se rendent-ils pas compte que, quoi qu'ils en aient et quelle que soit leur hostilité au totalitarisme, ils feraient franchir un premier pas à notre pays vers ce régime totalitaire qu'ils abhorrent et que nous abhorrons tous ?

Enfin, soyons pratiques. Quand vous songez — et votre geste d'aujourd'hui montre bien votre arrière-pensée — à faire de l'école publique l'école unique, la seule, quand vous rêvez de supprimer l'école privée, fût-ce par asphyxie, vous rendez-vous compte que, même sur le plan matériel, vous avez besoin de cet enseignement privé ?

Car vous ne pouvez pas vous en passer, à l'heure actuelle. Vous connaissez les effectifs. Un quart de la population scolaire, pour l'enseignement primaire, va à l'école privée. Plus de la moitié, pour l'enseignement secondaire. Supposez que cette école disparaisse.

M. LE RAPPORTEUR. — Il ne s'agit pas de détruire les écoles.

M. JOSEPH DENAIS. — Voulez-vous me dire où iront les enfants ? Dans quels locaux trouveront-ils place ?

M. LE RAPPORTEUR. — Dans les mêmes.

M. JOSEPH DENAIS. — De locaux, vous n'en avez point et vous en manquerez encore plus dans les années prochaines...

M. JEAN BINOT. — C'est une menace ?

M. JOSEPH DENAIS. — ... alors que la population scolaire de la France va augmenter d'un demi-million d'enfants.

M. JEAN BINOT. — Vous voterez des crédits avec nous.

M. JOSEPH DENAIS. — Vous serez sans locaux et vous n'aurez pas non plus de maîtres, car le recrutement des instituteurs et des institutrices est insuffisant. Dans chacune des deux dernières promotions des écoles normales, il manquait 730 élèves-maîtres.

M. RAOUL CALAS. — C'est votre faute ! Il n'y a qu'à mieux les payer.

M. MARCEL RAMON. — Vous savez ce que vous faites, en leur refusant toute augmentation de traitement.

M. JOSEPH DENAIS. — Auriez-vous l'arrière-

---

(1) Cf. *Journal Officiel* (Débats parlementaires) du 15. 5. 48, p. 2686.

pensée de supprimer ces écoles quand pour l'instruction de l'enfance elles sont absolument indispensables ?

D'ailleurs, si vous êtes équitables, ne pensez-vous pas que, d'une manière ou d'une autre, l'Etat devrait tenir compte à l'enseignement privé, sur le plan matériel, de l'exonération de dépenses qu'il assure à son budget ?

Mais je n'insiste pas davantage. Nous ne pouvons pas discuter la question à fond. J'ai simplement voulu, à la fin de ce débat, apporter quelques précisions qui montrent que le problème scolaire doit — suivant un mot qu'on emploie bien souvent maintenant — être reconsidéré par vous.

Je souhaiterais qu'il le soit sur le plan de la réalité, mais aussi sur le plan de la liberté, c'est-à-dire du respect que nous devons tous avoir les uns pour les autres, et avant tout pour l'âme des enfants ! (*Applaudissements à droite et au centre.*)

Le scrutin décide l'étranglement de la liberté scolaire.

Mais les jeux étaient faits. Une majorité de 27 voix pour une question qui trouble des millions de consciences aura suffi à asservir à la laïcité, contre leurs convictions, des millions de catholiques. Le président proclama après le scrutin (1) :

M. LE PRÉSIDENT. — Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	567
Majorité absolue	284
Pour l'adoption	297
Contre	270

L'Assemblée nationale a adopté. (*Applaudissements à l'extrême gauche et à gauche.*)

★ ★ ★

Ce scrutin a donné lieu aux rectifications suivantes (2) :

Nombre de votants	564
Majorité absolue	283
Pour l'adoption	297
Contre	267

En voici l'analyse :

Ont voté contre :

Tous les députés du groupe M. R. P. (sauf les ministres qui se sont abstenus) et tous les députés du group P. R. L.

16 députés radicaux-socialistes : MM. Anxionnaz, Begouin, Chaban-Delmas, Chevallier Jacques, Cudenet, Daladier, David J.-P., Delcos, Devinat, Edgar Faure, Giacobbi, Godin, Hugues, Jeanmot, Masson Jean, Rencurel.

22 députés du groupe de l'U. D. S. R. : MM. Babet, Bayrou, Bonnefous, Bourdan, Capitant, Castellani, Chevallier Pierre, Clostermann, Gervolino, Kauffman, Krieger, Kuehn, Malbrant, Médecin, Mondon, Olmi, Petit Eugène, Pleven, Raulin-Laboureur, Saïd Mohamed Cheik Vendroux, Wolff.

21 députés du groupe des républicains indépendants : MM. Barbier, Bougrain, Chamant, Chastellain, Christiaens, Delachenal, Dubois, Gavini, Jacquinot, Kir, Mallez, Marin, Monin, Nisse, Pantaloni, Petit Guy, Pinay, Reynaud, Roclore, Temple et Triboulet.

12 députés du groupe d'Action républicaine : Mlle Bosquier, MM. Chevallier Fernand, Chevallier Louis, Dusseaulx, Fredet, Furaud, Guillan, Lecrivain-Servoz, Palewski, Serre, Terrenoire et Viard.

11 députés du groupe paysan et apparentés : MM. Antier, Bardoux, Deshors, Dixmier, Laurens, Petsche, Quilici, Ramarony, Ribeyre, Sourbet et Theeten.

5 députés musulmans indépendants : MM. Benali Cherif, Benchenouf, Cadi Abdelkader, Meiki, Smail.

Ainsi que 2 députés non inscrits : MM. Laribie et Mutter.

N'ont pas pris part au vote :

Tous les membres du gouvernement et 4 députés T. L. D. A. : MM. Boukadoum, Derdour, Khider et Mezernal, ainsi que MM. Biondi (S. F. I. O.), Martine (communiste), Moro-Giafferi (rad. soc.), Bentounes et Saravane Lambert (députés non inscrits) et M. Edouard Herriot, qui présidait la séance.

Etaient excusés ou absents pour congé :

MM. Bechard, Sissoko, Naegelen (S. F. I. O.), de Chevigné, Gay (M. R. P.), Courant (A. R.), Moynet (R. I.), Viollette (U. D. S. R.).

Tous les autres députés ont voté pour l'adoption du projet.

(*A suivre prochainement.*)

— *Commission nationale du catéchisme. Documentation catéchistique.* Fascicule X (Maison Mame, Tours).
Après un liminaire consacré au président de la Commission nationale du catéchisme, le cardinal Petit de Julleville, mort le 10 décembre 1947, ce fascicule relève certaines directions ou enseignements du Pape au sujet de la culture religieuse, de la foi, de l'union de la religion et de la vie. Les autres rubriques concernent les actes, directives et activités diocésaines, le centre national catéchistique, la bibliographie toujours instructive et pratique.

— *La première des travailleuses, c'est... la mère à la maison,* par MARIE-SUZANNE CLOSTRE. — Volume 11,5 × 17,5 cm., 80 pages. L. F. A. C., 98, rue de l'Université, Paris, VII°.
Brochure à diffuser. La mère à la maison, c'est l'intérêt de l'enfant, de la femme, de la société. Il faut préparer par un sérieux apprentissage ménager la femme à son rôle futur ; il faut l'aider, tant au point de vue logement, allocations, associations familiales, qu'au point de vue moral et social, à remplir sa mission au foyer.

— *Un homme de cran, Guillaume Douarre,* par L. DE ROUVRAY, S. M. Illustrations de DAUBÉ. — Volume 14,5 × 19,5 cm., 160 pages. Beauchesne et ses fils, 117, rue de Rennes, Paris, 1947.
Biographie documentée et très vivante du religieux Mariste, premier évêque missionnaire de la Nouvelle-Calédonie. Mgr Douarre (1810-1853) fut réellement, ainsi que l'a qualifié son biographe et son confrère, un « homme de cran ».

— *Comment lire C.-F. Ramuz,* par CHARLY GUYOT. — Vol. 11 × 17,5 cm. Collection « Comment lire », 112 pages, 60 francs. Editions « Aux étudiants de France », 12, rue Duguay-Trouin, Paris, VI°.
Cette monographie, consacrée à l'écrivain vaudois Charles-Ferdinand Ramuz, évoque la destinée littéraire, le sens d'une vie courageuse et d'une œuvre artistique qui ne font à la facilité aucune concession. Chaque roman (ou poème) est replacé dans le climat moral où il a lentement mûri : il y a rapport étroit entre le développement de la vie intérieure de l'écrivain et le progrès technique de ses productions littéraires ; il y a aussi une grande aspiration à l'unité jusque dans le style.

(1) Cf. *Journal Officiel* (Débats parlementaires) du 15. 5. 48, p. 2687.
(2) C. *Journal Officiel* (Débats parlementaires) du 15. 5. 48, p. 2712.

Lettre collective de l'épiscopat de l'Italie méridionale sur la question rurale (suite) [1]

Les moyens.

Dans la lumière et dans la charité du Christ.

Pour réaliser un si vaste et si complexe programme de réorganisation, de rajustement et d'élévation de la vie sociale, quels moyens employer, quelles voies suivre ?

Convaincus comme nous le sommes que, dans le Christ seul « Sauveur du monde », non seulement les âmes, mais encore les valeurs de la civilisation humaine, pourront trouver le salut, et que, d'autre part, le désir inquiet qu'a notre temps de libérer l'homme de l'esclavage des choses pour l'en rendre « maître », et redonner à la personne, avec une efficacité et une logique concrètes, pleine conscience de sa dignité et de son irremplaçable autonomie, et un désir éminemment chrétien dans ses origines et dans ses prémisses, nous réaffirmons notre certitude que la crise actuelle qui sévit dans le monde ne pourra se résoudre vraiment que dans la lumière et dans la charité du Christ, c'est-à-dire en une structure de la société s'inspirant continuellement, dans toutes ses phases et dans tous ses moments, de la doctrine du Christ, et recevant l'impulsion, l'encouragement et l'élan que seul peut donner l'amour envers Dieu et envers les frères.

Cela arrivera si l'intelligence et la conscience chrétiennes savent mettre en évidence et réussissent à faire valoir dans la vie sociale l'inépuisable réserve de force dont est riche la pensée sociale chrétienne.

Diffusion de la pensée chrétienne.

Il est donc nécessaire avant tout que la connaissance d'une telle pensée soit largement diffusée ; d'autant plus largement et avec d'autant plus d'ardeur que violente et insidieuse est la propagande adverse, laquelle use de tous les moyens, y compris la calomnie, le mépris et la violence, pour tenter si possible, de faire retomber sur le christianisme et sur l'Eglise la responsabilité de la misère actuelle des masses de travailleurs ou tout au moins de faire accroire que le christianisme est désormais par trop vieux, épuisé et incapable de toute perspective réelle de réforme et de conquête pour l'avenir.

Certes, si tous ceux en qui le Baptême a imprimé d'une façon indélébile le signe de la mort et de la résurrection du Seigneur vivaient dans la lumière et dans la vertu de ce signe, et étaient attentifs à tout ce que l'Eglise a toujours fait et continue de faire pour la défense des droits des travailleurs et pour l'élévation du prolétariat, pareille propagande ne saurait avoir aucune chance de succès. Mais, pourvue de très larges moyens, elle exploite non seulement la gêne et la misère, mais encore l'ignorance et le manque d'attention dans un domaine où « ce signe divin et ineffaçable est resté comme isolé et étranger parmi tout un pullulement d'instincts, de préjugés et de superstitions, qui en ont empêché le développement et la ramification dans l'esprit et dans la vie ».

Il est par conséquent urgent de faire œuvre constante de clarification et de lumière dans le plan d'une instruction et d'une formation religieuses plus complètes et plus profondes de nos populations, œuvre qui ne se contente pas de dénoncer l'erreur, mais encore en justifie la condamnation, en signale les dangers, en indique les remèdes, lui oppose une conception cohérente, pleine et satisfaisante de la vie, dans laquelle s'insèrent, en une unité harmonieuse et hiérarchique, toutes les valeurs surnaturelles et humaines, et révèle dans l'esprit qui l'anime, non pas un désir de mortifier ou d'abattre, mais une volonté sincère d'aider et de racheter.

Le « noyau » même de vérité caché dans le subconscient troublé du monde actuel, noyau que l'erreur a pu contaminer, mais n'est pas arrivé à détruire, impose à l'égard de ceux qui sont en dehors de la bonne route un sens de saine compréhension et de douce espérance.

D'ailleurs, la « psychologie de la rédemption » ne doit-elle pas inspirer et guider toute manifestation de l'apostolat, dont elle est la continuation et l'application ? Chaque chrétien n'est-il pas un « perpétuel racheté », un être quotidiennement « sauvé » par la force guérissante et illuminatrice de la grâce, dans la lutte qui se livre en lui entre la lumière et les ténèbres, le bien et le mal ? Tout l'Evangile proclame cette vérité et nous parle de cette méthode, qui n'est pas seulement « stratégie de conquête », mais est avant tout « logique de charité ».

Défense de la vérité et de la liberté.

Cependant, cette charité elle-même, si elle suggère des sentiments d'amour et de compréhension envers les égarés, ne permet pas, en face de l'erreur, surtout pour quiconque a le devoir d'enseigner et de guider, que l'on abandonne la défense de la vérité à la ruse et à la violence d'idéologies subversives ou tout au moins en opposition avec la conception chrétienne du monde et de la vie, spécialement dans un temps comme le nôtre « où les erreurs, largement diffusées avec une violence tantôt manifeste, tantôt mal dissimulée, s'efforcent de conquérir la direction de l'opinion publique, ainsi que les postes de commandements », et où « les mots : liberté, indépendance, démocratie ne sont qu'un moyen d'assoupir la vigilance de ceux dont la fidélité ne se prêterait jamais sciemment à abandonner ou à mettre en péril l'héritage que leur a laissé tout un passé chrétien » (1). Le bien commun, menacé dans ses plus hautes valeurs spirituelles et terrestres, ne le permet pas ; ne le permettent pas non plus les légitimes aspirations vers plus de justice, qui bouillonnent au fond de l'âme contemporaine inquiète, en quête non seulement de pain, mais plus encore et absolument de dignité, de liberté, de paix.

(1) Voir *la Doc. Cath.* du 6 juin 1948, t. XLV, col. 745.

(1) PIE XII, Alloc. au Sacré-Collège, la veille de Noël 1944. Cf. *Acta Apostolicae Sedis* du 28. 1. 45, p. 953.

C'est pourquoi l'Eglise ne peut se taire en présence de doctrines dans lesquelles « il n'y a pas de place pour Dieu » (1), qui « dénient à la vie humaine tout caractère sacré et spirituel » (2), ne reconnaissent à l'individu, en face de la collectivité, aucun droit naturel de la personne humaine » (3) ; méconnaissent le caractère et la mission de la famille, tandis que sont minées sa structure et sa solidité (4) ; l'Eglise ne peut se taire devant la menace toujours plus ouverte et plus forte d'un programme d'action qui, « sous un pseudo-idéal de justice, d'égalité et de fraternité dans le travail » (5) maintient les foules dans une agitation perpétuelle, répand « une inquiétude morbide » parmi les gens de tout âge et de toute condition » (6), paralyse le travail, et foulant aux pieds les accords passés jette les bases d'une dictature plus dure et plus absolue ; l'Eglise enfin ne peut se taire en face de la réalisation toujours plus nette et plus étendue d'une méthode qui fait fi du principe de la collaboration et de l'entente, préconise comme loi du système la lutte de classes, et se sert des institutions les plus libérales pour multiplier les violences.

Préoccupée seulement de l'accomplissement fidèle de la mission que lui a confiée le divin Fondateur et Maître d'annoncer la vérité à toutes les nations (7) et de sauver les âmes, elle ne peut se désintéresser de la protection des valeurs qui doivent assurer ce salut en s'imposant ou comme condition imprescriptible d'autonomie et de liberté ou comme exigence absolu d'esprit religieux, de charité et de justice.

C'est pourquoi elle a toujours protesté contre tous les mythes (8), les violences, les despotismes (9). C'est pourquoi, encore, elle a condamné aussi bien l'hégémonie économique du capital (10) que la dictature de classe (11), en avertissant que la véritable démocratisation de l'économie est menacée tout autant par « le monopole du despotisme économique d'un conglomérat anonyme de capital privé » que « par la force prépondérante de multitudes organisées et prêtes à user de leur puissance au préjudice de la justice et du droit d'autrui » (12). De même, donc, que prévenant les temps et sans tenir compte des craintes et des hésitations des pusillanimes, elle a su affronter et renverser les idoles du libéralisme (13), de même aussi elle ne peut manquer aujourd'hui encore de condamner aussi bien le communisme que le socialisme, en proclamant d'une façon non équivoque que « personne ne peut être en même temps bon catholique et véritable socialiste » et que « socialisme religieux et socialisme chrétien sont des termes contradictoires » (1) et en mettant en garde contre les illusions et les penchants vers les transactions avec des systèmes ou des tendances en contradiction avec les principes chrétiens ou qui mettent en danger leur pureté et leur intégralité (2).

Nous n'ignorons pas, en effet, que la tactique de l'erreur a réussi à tromper un grand nombre d'hommes de bien qui, uniquement soucieux d'améliorer leurs conditions économiques, se sont laissés vaincre par la tentation de promesses mirobolantes, pensant pouvoir concilier leur esprit religieux avec l'adhésion et l'aide à de tels courants.

Mais c'est précisément pour cela que nous, au nom de ce même esprit religieux qui ne peut être vicié s'il n'est pas cohérent, nous les conjurons de se montrer enfin dociles à la voix de l'Eglise, et de la triste expérience d'autres peuples non moins que des premières manifestations par trop claires et par trop néfastes de l'erreur dans notre pays aussi, où elle révèle son vrai visage et ses buts bien connus, de tirer eux-mêmes une facile leçon et un vigoureux avertissement, afin qu'ils ne deviennent pas fatalement, eux également, même contre leurs intentions, les coupables complices de nouveaux et immenses malheurs pour la religion et pour la patrie.

D'autre part, notre avertissement, tout aussi grave et, pourrions-nous dire, plus sévère encore, même s'il s'inspire toujours de ce sentiment de paternité surnaturelle et de vive charité qui soutient et stimule notre langage, s'adresse à ces catholiques qui, oublieux de leurs devoirs de justice, ont « contribué à ébranler la confiance des travailleurs dans la religion du Christ » (3), ou tout au moins leur ont fait concevoir des doutes et de la méfiance quant à la réalisation dans la lumière de la pensée chrétienne et des institutions qu'elle éclaire de leurs légitimes aspirations, et de l'accomplissement de leur espoir en un monde plus humain et plus juste.

Motifs de réconfort et d'espérance.

Il est juste, par ailleurs, et il est consolant de constater que, grâce aux continuels appels et enseignements de l'Eglise, accueillis, médités et appliqués avec une affectueuse fidélité par des esprits réfléchis et des âmes généreuses « la faim et la soif de la justice » deviennent de plus en plus vives et plus répandues dans les consciences chrétiennes. Et à en juger par les fruits abondants que l'on constate déjà de cette maturité de la conscience sociale, on est en droit d'espérer que dans l'avenir ils seront encore plus copieux et plus importants.

Quiconque considère et mesure, avec un esprit serein les nombreuses et durables réalisations accomplies dans l'orientation de la pensée et dans les organismes de la vie sociale depuis l'Encyclique *Rerum Novarum* de Léon XIII jusqu'à l'Encyclique *Quadragesimo Anno* de Pie XI, et aux divers messages et enseignements du Souverain Pontife glorieusement régnant, doit reconnaître en eux les signes caractéristiques de la vitalité et de la capacité fécondatrice du christianisme.

---

(1) PIE XI, Encycl. *Divini Redemptoris*, § 9. Voir *Doc. Cath.* 10-17. 4. 37, t. XXXVII, col. 939.
(2) *Ib.* § 11. *Doc. Cath.* 10-17. 4. 37, t. XXXVII, col. 941.
(3) *Ib.* § 10. *Doc. Cath.* 10-17. 4. 37, t. XXXVII, col. 940.
(4) *Ib.* § 11. *Doc. Cath.* 10-17. 4. 37, t. XXXVII, col. 941.
(5) *Ib.* § 8. *Doc. Cath.* 10-17. 4. 37, t. XXXVII, col. 939.
(6) PIE XI, Encycl. *Ubi arcano* (23. déc. 1922). Cf. *Doc. Cath.* du 13. 1. 23, t. IX, col. 71.
(7) *Math.* XXVIII, 19.
(8) PIE XI, *Mit brennender Sorge* (14 mars 1937) 25. Cf. *Doc. Cath.* 10-17. 4. 37, t. XXXVII, col. 897.
(9) PIE XII, *Radiomessage de Noël* 1944. Cf. *Doc. Cath.* du 7. 1. 45, t. XLII, col. 7.
(10) PIE XI, Encycl. *Quadragesimo Anno*, 41. Cf. *Doc. Cath.* du 6. 6. 31, t. XXV, col. 1419.
(11) *Radiomessage* de S. S. PIE XII (1. 9. 44), § 13. Cf. *Doc. Cath.* du 12. 11. 44, p. 3, col. 2.
(12) PIE XII, Allocution aux A. C. L. I. (11 mars 1945), § 5. Cf. *Doc. Cath.* du 27. 5. 45, t. XLII, col. 391.
(13) PIE XI, Encycl. *Quadragesimo Anno*, 4. Cf. *Doc. Cath.* du 6. 6. 31, t. XXV, col. 1405.

---

(1) PIE XI, Encycl. *Quadragesimo Anno*, 49. Cf. *Doc. Cath.* du 6. 6. 31, t. XXV, col. 1438 et 1439.
(2) PIE XII, Discours aux jeunes Romains d'Action catholique (10 juin 1945).
(3) PIE XI, Encycl. *Divini Redemptoris*, 50. Cf. *Doc. Cath.* du 10-17. 4. 37, t. XXXVII, col. 956, n° 50.

Mais ces réalisations — nous l'avons signalé dès le commencement — n'ont pas épuisé toute sa tâche. Dans la phase actuelle de la civilisation, après avoir surmonté bien d'autres obstacles, il doit encore vaincre bien des résistances, et en particulier, il est appelé à éliminer, par son souffle puissant et dans l'esprit de « solidarité » chrétienne, les restes de l'atomisation individualiste qui, à partir de la pseudo-réforme, a dissocié les éléments d'union de la vie sociale et a bouleversé l'équilibre parmi les hommes.

Il faut employer à l'accomplissement de cette tâche toutes les forces du bien, si l'on veut empêcher efficacement que l'élimination de ces résidus que le corps social ne tolère plus dans son sein, se produise non sous une forme violente, mais par les voies naturelles et légitimes de la réforme et du progrès.

Il ne nous est pas possible, dans le cadre étroit d'une Lettre pastorale, d'indiquer tous les moyens et toutes les œuvres nécessaires ou utiles pour atteindre les buts que nous avons indiqués jusqu'à présent ; il ne nous appartient pas, non plus, de déterminer pratiquement les formes techniques grâce auxquelles on réalisera les réformes nécessaires. Nous nous bornons donc à donner seulement quelques indications qui nous semblent les plus nécessaires et les plus urgentes, en tenant compte surtout des besoins particuliers de nos régions et de nos populations.

Action de l'État.

Il y a tout d'abord des problèmes qui ne peuvent être résolus convenablement que par l'intervention de l'Etat. A cet égard, double est sa tâche principale :

1° Prendre sur soi la charge totale ou partielle des œuvres pour lesquelles font défaut ou sont insuffisantes les forces de l'initiative privée ; en particulier : donner du développement aux œuvres de bienfaisance et à la transformation des institutions culturelles, et réaliser les œuvres d'utilité publique sans lesquelles serait presque vain tout effort destiné à améliorer le régime foncier actuel, aussi bien au point de vue productif qu'au point de vue distributif et social (1).

2° Rendre efficaces, moyennant une saine législation et une réforme rationnelle, tous les instruments juridiques et économiques capables de remédier au déséquilibre actuel de la propriété, d'empêcher dans l'avenir la création de monopoles terriens et d'aider la petite propriété, les travailleurs et leurs familles dans les multiples besoins et nécessités concernant la technique, le crédit, la profession, la prévoyance, la morale.

Quant à la première tâche, nous ne pouvons que souhaiter, au nom de la justice elle-même, que les généreuses propositions exprimées par l'autorité civile en faveur de l'Italie méridionale soient réalisées avec empressement et entièrement.

Quant à la future législation et aux ordonnances du pouvoir exécutif en vue de l'obtention des buts indiqués, elles dépendront en très grande partie des convictions, de la compétence et de la volonté de ceux que le peuple lui-même appellera à diriger la chose publique. C'est donc à vous, très chers Frères, de faire que le renouveau de la société s'accomplisse dans l'esprit du christianisme et non à la lueur incertaine et sous le signe d'autres idéologies.

(1) Conclusions de la XXI[e] Semaine sociale de Naples.

Devoirs des catholiques.

Il est donc nécessaire que tous les gens de bien aient pleinement conscience de leurs responsabilités et des graves devoirs qui leur incombent d'être présents dans la vie sociale, se souvenant que « chaque fois que sont en jeu les intérêts de Dieu et de la religion, de la morale et de l'esprit chrétien » il faut être là « pour les affirmer et les défendre, en faisant valoir tous les droits et toutes les libertés » que reconnaissent les conditions présentes (1).

Parmi ces droits, le droit de vote a une importance particulière, en raison de son efficacité et de son universalité. C'est pourquoi, en face de l'inconscience d'un grand nombre, lesquels ne se rendent pas encore compte que, par leur absentéisme, ils se font les alliés aveugles du mal, nous estimons de notre devoir de rappeler les avertissements particuliers que nous avons donnés bien des fois, c'est-à-dire.

1° Qu'en considération des dangers auxquels sont exposés la religion et le bien public, et dont la gravité exige la collaboration unanime des honnêtes gens, tous ceux qui ont droit de voter, de quelque condition, sexe et âge qu'ils soient, sans aucune exception, et en raison même de la vie religieuse particulière qu'ils mènent, sont en conscience strictement et gravement obligés de faire usage de ce droit ;

2° Que les catholiques ne peuvent accorder leurs voix qu'aux catholiques ou aux listes de candidats dont on a la certitude qu'ils respecteront et défendront l'observance de la loi divine et les droits de la religion et de l'Eglise, dans la vie privée et dans la vie publique.

C'est pourquoi, plus le programme et l'action pratique de chaque candidat ou d'une liste de candidats rendront justifiée et fondée cette certitude, plus les catholiques pourront voter pour eux en toute tranquillité de conscience.

Il est superflu, par ailleurs, de signaler que lorsque l'Eglise, en établissant ces règles, parle de défense de la loi divine, elle entend se référer également à l'imprescriptible et fondamentale loi de justice qui préside aux rapports aussi bien entre les particuliers qu'aux rapports de la vie associée.

Réforme des mœurs et initiative privée.

D'autre part, cependant, il n'est pas possible d'attendre seulement de l'Etat, de ses œuvres et de sa législation, la réorganisation, non seulement juridique, mais encore effective de la vie sociale ; il est nécessaire aussi que son activité soit accompagnée et soutenue par une profonde réforme des mœurs, qui en applique sans calculs étroits ni tortueux faux-fuyants les ordonnances et les règles, et qui en stimule, inspire et encourage l'initiative privée que le pouvoir public et l'activité de l'Etat sont appelés, non pas à se substituer à elle, mais plutôt à l'aider, à la coordonner, à la compléter.

Cette dernière considération revêt une particulière importance pour la solution des problèmes de la terre, étant données leur complexité et la très grande variété des milieux.

(1) PIE XII, Discours aux jeunes Romains d'Action catholique (29 avril 1945). Cf. *Doc. Cath.* du 8. 7. 45, t. XLII, col. 488.

A ce sujet, nous estimons qu'il serait on ne peut plus opportun et avantageux pour la cause du bien que les catholiques, et en premier lieu les représentants des entités propriétaires ecclésiastiques de nos régions, entreprennent dans chaque province ou dans chaque zone l'étude desdits problèmes à la lumière de la pensée chrétienne, pour les aiguiller vers une solution conforme à la justice, grâce à la collaboration de toutes les catégories intéressées.

Collaboration des classes et associations des travailleurs.

C'est, en effet, dans cet esprit que l'on doit songer à une nouvelle organisation de la vie sociale, même lorsque la défense des propres droits suggère l'union de ceux qui appartiennent à une catégorie déterminée. Car il est nécessaire qu'au-dessus de n'importe quelle catégorie, « au-dessus de la distinction entre employeurs et employés, les hommes sachent discerner et reconnaître cette plus haute unité, qui lie entre eux tous ceux qui collaborent à la production, établit leur entente, leur solidarité dans la tâche qui leur incombe de pourvoir ensemble au bien commun et aux besoins de la communauté » (1).

Au nom de cette loi de solidarité inspirée et soutenue par son souffle surnaturel, le christianisme ne peut pas ne pas condamner la lutte de classes, à moins que celle-ci ne signifie l' « honnête discussion, fondée sur la recherche de la justice », laquelle « peut et doit être un point de départ pour arriver à la mutuelle coopération des classes » (2) ; et de même qu'elle défend que l'on abuse du capital pour la conquête d'une prédominance politique (3) ou pour l'oppression et l'exploitation illicite du travailleur (4), de même, elle ne peut permettre que l'union des forces ouvrières, outrepassant ses tâches de défense des intérêts légitimes des travailleurs dans les contrats de travail, exploite pour d'autres buts le monde du travail et se serve de la démocratisation de l'économie comme d'une arme de combat et de lutte contre l'employeur privé comme tel (5).

Pour empêcher que cela ne se produise, les travailleurs chrétiens doivent s'employer de toutes leurs forces. A cet effet, nous ne pourrons jamais assez recommander les Associations chrétiennes des travailleurs italiens, lesquelles, tout en préparant les travailleurs à la vie syndicale quant à la protection et à la défense de leurs droits, entendent maintenir, cultiver et garder « dans le monde du travail le fondement religieux et moral de la vie, d'une manière toujours adaptée aux circonstances particulières de tous les temps » (6).

Elles s'avèrent aujourd'hui d'autant plus nécessaires que l'on ne peut vraiment pas dire qu'un tel danger soit conjuré.

Nous ne pouvons donc pas cacher notre grave préoccupation à cet égard. Pie XI déjà, examinant le cas où « les catholiques sont pour ainsi dire contraints de s'inscrire aux Syndicats neutres » et réservant à l'Eglise le droit de permettre aux ouvriers catholiques d'y adhérer, pensait à des Syndicats dans lesquels seraient respectées la justice et l'équité, sans qu'ils missent la religion en péril (1) ; et le Pontife actuel, glorieusement régnant, parlant aux travailleurs chrétiens, en leur souhaitant que « les renoncements consentis par leur adhésion de la part des catholiques » au Syndicat unique ne causent pas de « tort à leur cause », mais portent le fruit espéré pour tous les travailleurs », affirmait d'une manière non équivoque que « cela suppose comme condition fondamentale que le Syndicat se maintînt dans les limites de son but essentiel, qui est celui de représenter et de défendre les intérêts des travailleurs dans les contrats de travail » (2).

Or, pareille condition a-t-elle été toujours observée ? Nous n'oserions l'affirmer.

C'est pourquoi nous adressons un chaleureux appel aux travailleurs chrétiens, pour qu'ils sentent vivement l'obligation d'adhérer et d'agir avec plus de vigilance et d'actualité, et nous invitons les curés, les religieux, l'Action catholique, les Associations religieuses et toutes les forces chrétiennes à seconder cet effort, en donnant tout leur appui aux Associations catholiques de travailleurs italiens (A. C. L. I.).

Nous souhaitons également que s'érigent et se développent au milieu de vous, encouragées et soutenues par les gens de bien, toutes les autres institutions, telles que le *Centre national de l'artisanat*, l'*Union chrétienne des entrepreneurs dirigeants* et l'*Association des cultivateurs dirigés*, lesquelles se proposent d'apporter dans les diverses expressions du travail humain l'esprit du Christ et de faire que parmi tous les agents de la production se réalise cette sincère et efficace collaboration, de laquelle seule peuvent découler l'harmonie et la prospérité sociale, en prenant à cet égard « une position active et d'avant-garde » (3).

Œuvres économiques et sociales.

Nous rappelons, en outre, que le christianisme, de même qu'il sut en d'autres époques susciter les innombrables institutions charitables et bienfaisantes dont nos contrées sont enrichies, et qui ont tant contribué à soulager la misère et à redonner au peuple le sens de sa dignité, doit de même, aujourd'hui, étant donnés les besoins particuliers du temps, savoir puiser dans son sein inépuisable et fécond la force de promouvoir et de soutenir les œuvres économiques et sociales qui, sans se substituer à l'activité de chacun, mais l'appuyant et l'encourageant, démontrent combien riche est la charité et de quoi sont capables son inspiration et sa « poussée », non seulement dans le domaine de la bienfaisance, mais encore dans celui de la justice.

En particulier nous faisons des vœux pour que soit plus largement et plus efficacement encouragée et secondée la *coopération agraire*, sous ses formes les plus variées, destinées à renforcer les petites entreprises autonomes, à aider et à éduquer les travailleurs, et à favoriser leur accès à la pro-

---

(1) PIE XII, Discours aux travailleurs italiens, § 5. Cf. *Doc. Cath.* du 27. 5. 45, t. XLII, col. 391.
(2) PIE XI, Encycl. *Quadragesimo Anno*, § 46. Cf. *Doc. Cath.* du 6. 6. 31, t. XXV, col. 1427.
(3) *Ib.* § 41. Cf. *Doc. Cath.* du 6. 6. 31, t. XXV, col. 1419.
(4) PIE XII, Discours aux ouvriers catholiques. Cf. *Doc. Cath.* du 27. 5. 45, t. XLII, col. 390.
(5) PIE XII, *Ib.*
(6) PIE XII, Discours aux ouvriers chrétiens, 15 août 1945. Cf. *Doc. Cath.* du 30 9. 45, t. XLII. col. 676.

---

(1) Encycl. *Quadragesimo Anno*, § 14. Cf. *Doc. Cath.* du 6. 6. 31, t. XXV, col. 1412.
(2) Discours aux ouvriers catholiques, § 3. Cf. *Doc. Cath.* du 27. 5. 45, t. XLII, col. 390.
(3) Statut de l'Union chrétienne des entrepreneurs dirigeants.

priété. L'initiative privée étant ainsi soutenue, le sentiment de la sociabilité et de la charité parmi les hommes grandira et s'affirmera en chacun.

Union et coopération de tous les gens de bien

Dans cette charité même qui édifie (1) et unit, tous les gens de bien, au-dessus de tout intérêt particulier et de toute visée personnelle, doivent trouver le principe de la concorde, de la coopération et de la coordination de toutes les forces, dans la recherche exclusive et sincère du bien, dans la légitime et obligatoire ambition de ne pas se laisser vaincre en prudence ni discipline — eux les enfants nés de Dieu et enfants de la lumière — par les fils des ténèbres (2), et dans la pleine conscience des terribles responsabilités qu'assument devant Dieu, l'Eglise et l'histoire, ceux qui fomentent ou attisent les discordes et les divisions parmi les catholiques (3).

Conclusion.

Du reste, si la réorganisation sociale est une œuvre de justice, elle est aussi le fruit de la charité et elle ne pourra donc être réalisée que dans cet esprit. Car, ainsi qu'en donnait le sage avertissement de Pie XI, de vénérée mémoire, « une véritable entente de tous pour un même but commun ne pourra s'obtenir que lorsque toutes les parties de la société se sentiront être les membres d'une seule grande famille et enfants d'un même Père céleste, bien plus, être un seul corps dans le Christ et « les membres les uns les autres » (*Colos*, III, 14), de sorte que si un membre pâtit, tous les autres membres pâtissent avec lui » (*Rom.* XII, 5). « Alors seulement, les riches et les autres dirigeants changeront leur froideur première envers leurs frères plus pauvres en une chaude et effective affection ; ils en accueilleront les justes demandes, le visage bienveillant et le cœur large ; et, au besoin, ils pardonneront cordialement leurs fautes et leurs erreurs. Alors, de leur côté, les ouvriers, déposant sincèrement tout sentiment de haine et d'envie, que les fauteurs de la lutte de classe exploitent si astucieusement, non seulement ne dédaigneront pas la place que leur a assignée la divine Providence dans la société humaine, mais, au contraire, ils l'auront en grande estime, bien conscients qu'ils coopèrent vraiment d'une façon utile et honorable, chacun suivant son propre grade et sa propre fonction, au bien commun, et qu'ils suivent en cela les exemples de celui qui, étant Dieu, a voulu être sur terre un ouvrier et être regardé comme fils d'un ouvrier. » (Encycl. *Quadragesimo Anno*, § 57.)

En conséquence, nous souhaitons, vénérés confrères et très chers fils, que l'esprit de la charité du Christ éveille, purifie et ravive le sentiment religieux de notre peuple, en l'élevant à la dignité de christianisme plus conscient et plus cohérent, et suscite dans les âmes et dans les habitudes un levain (*Matth.* XIII, 33) de vie nouvelle qui pénètre et « fasse fermenter » tous les rapports et toutes les institutions sociales, pour l'avènement d'une civilisation chrétienne rénovée plus mûre et plus haute, dont nos régions si riches de traditions et de gloire seront encore une fois la défense et le rempart.

Cet avènement, nous l'implorons du cœur du Christ « *justitiae et amoris receptaculum* », par l'intercession de sa Vierge Marie et de tous nos saints Patrons, en vous bénissant de tout cœur, au nom du Père, du Fils et du Saint Esprit.

Dimanche de la Septuagésime, 25 janvier 1948.

(1) *I Cor.* VIII, 1.
(2) *Luc.* XVI, 8.
(3) Cf. PIE XI, Encycl. *Divini Redemptoris*, § 71. Cf. *Doc. Cath.* du 10-17. 4. 37, t. XXXVII, col. 963.

La Semaine sociale de Lyon

(19-24 juillet 1948)

Peuples d'outre-mer et civilisation occidentale

Les Semaines sociales de France tiendront, cette année, leur 33e session à Lyon, du 19 au 24 juillet. Le sujet, *Peuples d'outre-mer et civilisation occidentale*, soulève, avec les problèmes mondiaux de la colonisation, tous ceux des rapports entre les races, les civilisations et les cultures.

En voici le programme :

LUNDI 19 JUILLET. — 8 h. 30 : Messe du Saint-Esprit à l'église de la Rédemption ; allocution de S. Em. le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon.

10 h. 45. — Leçon d'ouverture : *Les conditions nouvelles des rapports de l'Occident et des peuples d'outre-mer*, par M. Charles Flory, président des Semaines sociales de France.

12 heures. — Déjeuner en commun.

14 h. 30. — Réunion d'information avec échange de vues. *L'accueil aux étudiants d'outre-mer*. Présidée par M. Brèthe de la Gressaye, avec interventions de Mme Lefaucheux, conseiller de l'Union française, de M. Joseph Foray, président de la Ligue missionnaire des étudiants ; de M. Milcent, ancien président de l'Office des étudiants d'outre-mer, et de M. Truong-Cong-Cuu.

17 h. 30. — *Le bilan de l'Œuvre européenne au delà des mers*, par M. Robert Montagne, professeur au Collège de France.

19 heures. — Dîner en commun.

MARDI 20 JUILLET. — 8 heures : Messe à la chapelle du Palais de la Foire.

9 h. 15. — *Crise et valeurs permanentes de la civilisation occidentale*, par M. Jean Guitton, agrégé de l'Université, docteur ès lettres.

10 h. 45. — *Le réveil des civilisations asiatiques*, par M. Olivier Lacombe, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

12 heures. — Déjeuner en commun.

14 h. 30. — Réunion d'information avec échange de vues. *Problèmes pratiques d'enseignement et de culture*. Présidée par M. Marcel Prelot, avec interventions de M. Juglas, président de la Commission d'outre-mer à l'Assemblée nationale ; de M. Leduc, professeur à la Faculté de droit de Paris ; de M. Le Tourneau, maître de confé-

rences à la Faculté de lettres d'Alger ; du R. P. Demeerseman, directeur de l'I. B. L. A. et du R. P. Bouchaud, des Pères du Saint-Esprit.

17 h. 30. — *L'Islam contemporain*, par M. Roger Le Tourneau, maître de conférences à la Faculté de lettres d'Alger.

19 heures. — Dîner en commun.

20 h. 45. — Soirée artistique : *L'art et le folklore*, expression des civilisations.

Mercredi 21 juillet. — 8 heures : Messe à la chapelle du Palais de la Foire.

9 h. 15. — *Diversité et unité de l'Afrique noire*, par M. Alioune Diop, conseiller de la République du Sénégal.

10 h. 45. — *Transformation des Empires coloniaux et contrôles internationaux*, par M. Pierre Ryckmans, ancien gouverneur général du Congo belge.

12 heures. — Déjeuner en commun.

14 h. 30. — Réunion d'information avec échange de vues. *Les travailleurs indigènes en France.* Présidée par M. Paul Bacon, avec interventions de Mme Devaux, conseiller de la République ; du R. P. Letellier, des Pères Blancs ; du colonel de Butler, de Mlle Amoudry et du R. P. Sanson, secrétaire de l'E. S. S. A. N. A.

17 h. 30. — *Deux formes actuelles de l'impérialisme colonial : Protectorat économique et pénétration communiste*, par M. Paul Reuter, professeur de législation coloniale à la Faculté de droit d'Aix.

19 heures. — Dîner en commun.

Jeudi 22 juillet. — 8 heures : Messe pour la paix, à la chapelle du Palais de la Foire.

9 h. 15. — *De la colonisation à la communauté chrétienne*, par M. Joseph Folliet, professeur de sociologie à l'Institut social des Facultés catholiques de Lyon.

10 h. 45. — *Nature et valeur des races*, par le R. P. Charles, S. J., professeur de théologie au scolasticat des Pères Jésuites de Louvain.

12 heures. — Déjeuner en commun.

14 h. 30. — Réunion d'information et échange de vues. *L'action sociale dans les pays d'outre-mer.* Présidée par Charles Blondel, avec interventions du Dr Aujoulat, député du Cameroun, directeur d'*Ad Lucem* ; de M. A. Le Guénédal, conseiller de l'Union française ; de M. Buttin, avocat au barreau de Meknès ; du R. P. Le Comte, syndic élu du Grand Conseil de l'A. E. F. ; de M. Nguyen-Huy-Lai ; de Mlle Claude Jambon, assistante sociale à Madagascar ; de M. Robert de Montvallon ; du secrétariat social de l'Union française et de M. Andzongo, assistant médical à la Fondation *Ad Lucem*, du Cameroun.

17 h. 30. — *Valeur des civilisations et apport chrétien*, par le R. P. Delos, O. P.

19 heures. — Dîner en commun.

21 heures. — A la cathédrale, *Veillée religieuse.* Allocution de Mgr Ancel, évêque auxiliaire de Lyon. Chœur parlé.

Vendredi 23 juillet. — 7 h. 45 : A la chapelle du Palais de la Foire, Messe du Souvenir pour le repos de l'âme des animateurs, professeurs et auditeurs défunts des Semaines sociales. Allocution du R. P. Merklen, membre de la Commission générale, rédacteur en chef de *la Croix.*

9 h. 15. — *Rapports humains en pays d'outre-mer*, par M. Louis T. Achille, agrégé de l'Université, ancien professeur à Howard University (U. S. A.).

10 h. 45. — *Le problème des élites et l'éducation des masses*, par le Dr Aujoulat, député du Cameroun.

12 heures. — Déjeuner en commun.

17 h. 30. — *Les problèmes du travail : paysannerie et prolétariat*, par M. Robert Delavignette, gouverneur général des colonies.

19 heures. — Dîner en commun.

20 h. 45. — *Soirée d'accueil lyonnais aux semainiers.* Conférence par Mgr Lavarenne. Chants du folklore régional.

Samedi 24 juillet. — 8 heures : Messe à la chapelle du Palais de la Foire.

9 h. 15. — *Le développement économique des pays d'outre-mer*, par M. Vo-Thanh-Loc, chargé de cours à l'Institut social des Facultés catholiques de Lyon.

10 h. 45. — *Cadres sociaux et évolution familiale*, par Sœur Marie-Andrée du Sacré-Cœur, des Sœurs Blanches, docteur en droit.

12 heures. — Repas en commun.

14 heures. — Réunion d'information avec échange de vues. Le *syndicalisme dans les pays d'outre-mer.* Présidée par M. Gaston Tessier, avec interventions de M. Joseph Dumas, député de Paris ; de M. Antoine Lawrence, membre du Conseil économique, secrétaire de l'Union des Syndicats chrétiens de Konakri, et de M. Vo-Thanh-Loc, chargé de cours à l'Institut social des Facultés catholiques de Lyon.

16 heures. — *Action missionnaire et Eglises indigènes*, par Mgr Chappoulie, directeur des Œuvres pontificales missionnaires.

17 h. 30. — *Salut de clôture.*

Dimanche 25 juillet. — 9 heures : A la basilique de Fourvière, Messe d'action de grace célébrée par S. Em. le cardinal Gerlier, archevêque de Lyon.

Les étudiants à la Semaine sociale de Lyon

Des aménagements particuliers de tarifs d'inscription, de logement et de repas sont consentis aux étudiants pour leur permettre de participer à la prochaine Semaine sociale qui aura lieu à Lyon, du 19 au 25 juillet.

Inscription	200 fr.
Repas : maximum	75 fr.
Logement (dortoirs) la nuit	30 fr.

Il est rappelé qu'un titre délivré aux auditeurs par le secrétariat des Semaines sociales donne droit à une réduction de 20 % sur les tarifs S. N. C. F.

Pour inscription et renseignements, écrire au secrétariat des Semaines sociales, 16, rue du Plat, Lyon (2e).

— *En marche vers l'autel. Le film d'une vocation*, par G. Ranson, A. A. — Vol. 12 × 19 cm., 236 pages sous couverture illustrée, 250 francs. P. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris, VIe.

C'est l'histoire un peu romancée d'une vocation sacerdotale depuis son éveil jusqu'à son épanouissement dans la réception du sous-diaconat. Comme le dit M. le chanoine Lieutier dans la préface, ce livre raconte un fait « ordinaire » d'une manière extraordinairement vivante et intéressante. A conseiller plus particulièrement aux directeurs de conscience, aux recruteurs de vocations, aux jeunes gens étudiants ou militants.

— *Le prêtre dans l'œuvre de sa propre sanctification*, par le P. Albert Schulte, S. V. D., traduit par l'abbé E. Roblin. — Vol. 12 × 19 cm., 232 pages, 165 francs. Editions Salvator, Porte du Miroir, Mulhouse (Haut-Rhin).

Rappeler par des arguments convaincants aux prêtres et aux séminaristes l'important devoir de leur sanctification personnelle et leur indiquer les moyens les plus aptes pour la réaliser, tel est le but de cet ouvrage de spiritualité et d'ascétisme sacerdotal. Ecrit par le directeur du Séminaire Saint-Rupert, près Bischofshofen (Autriche), on y trouve avec une solide doctrine théologique, des conseils pratiques et en rapport avec la mentalité et les besoins de la société actuelle.

— *Lumen Christi. La doctrine spirituelle du Nouveau Testament*, par J. Lebreton, S. J. — Vol. Collection *Verbum salutis*, 14,5 × 20 cm., 388 pages. Beauchesne, 17, rue de Rennes, Paris.

Ce livre n'est ni une vie de Jésus ni un exposé d'ensemble de tout son enseignement, mais plutôt une vue d'ensemble de la doctrine ascétique et mystique du Nouveau Testament à la lumière et dans le plan des grandes idées évangéliques et pauliniennes. On y trouve, présenté avec simplicité et dans une pureté lumineuse, le sens profond des paroles et de l'exemple du Christ qui est le seul Maître et parfait Modèle du chrétien.

EVÉNEMENTS ET INFORMATIONS

JUIN 1948

LUNDI 7. — Aujourd'hui est publié simultanément à Paris, Londres, Bruxelles, La Haye, Luxembourg et Washington, le communiqué officiel résumant les résultats de la Conférence de Londres sur l'Allemagne. Il traite les sept points suivants : 1° les Etats du Benelux seront consultés sur pied d'égalité pour toutes les questions appelant leur concours. Ils participeront au contrôle de la distribution de la production de la Ruhr ; 2° la question des réparations est provisoirement laissée de côté, mais certaines livraisons au titre des réparations continueront ; 3° la sécurité, assurée par l'occupation des troupes alliées, doit être maintenue sans qu'aucun des trois occupants ne puisse retirer ses troupes avant consultation avec les deux autres ; 4° la Ruhr ne sera pas politiquement séparée de l'Allemagne, mais l'utilisation de sa production sera contrôlée par un organisme mixte composé des représentants de la France, de l'Angleterre, des Etats-Unis, du Benelux et de l'Allemagne ; 5° les landtags devront être chargés de formuler des propositions relatives à l'élection d'une Assemblée constituante allemande, en respectant le principe fédéraliste ; 6° la question des arrangements territoriaux provisoires continuera d'être étudiée, en particulier en ce qui concerne les revendications des pays du Benelux ; 7° pas de fusion de la zone d'occupation française avec la bizone anglo-américaine avant l'établissement d'un gouvernement allemand. Ces dispositions avaient été portées à la connaissance de l'U. R. S. S.

— Le rapport de M. Jean Monnet sur les résultats du plan pour l'année 1947 fait ressortir que l'activité de l'économie française a atteint 93 pour 100 de son niveau de 1938.

— A l'instar des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne, la France informe le gouvernement italien qu'elle est disposée, sous réserve que les trois autres Grands l'acceptent également, à accueillir favorablement la requête adressée, le 18 mai dernier, par l'Italie, aux quatre grandes puissances alliées, et demandant leur intervention dans la question de la délimitation définitive de la frontière italo-yougoslave. Seule, la Russie n'a pas encore adressé de réponse au gouvernement de Rome.

— Mort à Paris du compositeur Georges Hue. Né en 1858, premier grand prix de Rome en 1879, après ses études au Conservatoire de Paris, où il fut l'élève de Reber et de Paladilhe, il entra à l'Académie des beaux-arts en 1922, succédant à Camille Saint-Saëns. Il connut ses meilleurs succès au théâtre. Ce sont : *Le roi de Paris*, donné à l'Opéra en 1901 ; *Titania*, à l'Opéra-Comique en 1903 ; *Le miracle*, à l'Opéra en 1910 ; *Dans l'ombre de la cathédrale*, *Riquet à la Houppe*, à l'Opéra-Comique en 1921 et 1928. Son ballet : *Siang-Sin*, créé en 1924, est demeuré au répertoire de l'Opéra.

A L'ÉTRANGER. — Le Chapitre général des Frères Mineurs conventuels, réuni à *Rome*, a réélu Ministre général le Rme P. Bède Hess, d'origine américaine. Né en 1885, à Rome, petite cité de l'Etat de New-York, le Rme P. Bède Hess fut ordonné prêtre en 1908, à Innsbruck, où il était venu faire ses études théologiques. Il exerça le professorat dans les collèges de sa province, puis devint supérieur du couvent de Seaside-Park et curé, de 1918 à 1932. Il fonda et dirigea la revue *The Minorite*. Il était à la tête de la province américaine des conventuels, lorsqu'il fut élu Général une première fois, en mai 1936. En 1942, le Chapitre de l'Ordre n'ayant pu se tenir en raison de la guerre, le Souverain Pontife prolongea de six ans les pouvoirs dans lesquels il vient d'être confirmé. Avec le ministre général ont été élus les assistants : les RR. PP. Léon Veuthey, Bonaventure Mansi, Egide Kaczmarek, Bonaventure Morariu. Le R. P. M.-Alexandre Antonelli, de la province romaine, a été réélu procureur général.

— M. Edouard Benès, président de la République de *Tchécoslovaquie*, démissionne pour raison de santé, selon le communiqué du gouvernement. Mais il apparaît qu'en réalité il n'a pas voulu ratifier la nouvelle Constitution. La nouvelle Assemblée est convoquée pour le 10 juin, et l'élection présidentielle aura lieu le 14.

— En réponse à une lettre de M. Ortutay, ministre de l'Instruction publique, mettant en demeure S. Em. le cardinal Mindszenty, primat de *Hongrie*, de faire cesser « la campagne entreprise du haut de la chaire contre le projet de nationalisation des écoles », celui-ci revendique avec fermeté, dans une lettre pastorale, « le droit établi par une jurisprudence séculaire de l'Eglise hongroise à posséder des écoles ».

— A *Londres*, lord Anderson est nommé sous-secrétaire parlementaire au Foreign Office et chargé spécialement des affaires allemandes et autrichiennes.

— Le prince Xavier de Bourbon, « chef de famille » de la branche des Bourbons-Parme, fait une déclaration à la presse, à propos du mariage de l'ex-roi Michel de Roumanie et de la princesse Anne de Bourbon-Parme, qui doit être célébré prochainement à *Athènes*. « Je ne puis croire, dit-il, que ce mariage soit célébré sans la dispense papale et contre la volonté des parents de la princesse et de sa famille. Fermement attachés à la foi catholique et soumis aux décisions du Saint-Siège, nous ne pouvons admettre de mariage hors de la discipline romaine. »

— Le gouvernement central du *Viet-Nam* s'installe à Hanoï.

MARDI 8. — L'Assemblée nationale adopte à l'unanimité le projet gouvernemental réduisant à quatre, à partir du 1er août 1948, le nombre des Cours de justice et maintenant seulement en activité celles de Paris, Lyon, Toulouse et Colmar.

A L'ÉTRANGER. — En *Tchécoslovaquie*, le premier ministre communiste, M. Klement Gottwald, faisant fonction de président de la République, signe la nouvelle Constitution que le président Benès avait refusé de ratifier avant de donner sa démission. Un communiqué officiel précise que cette Constitution entrera en vigueur à minuit, dans la nuit du 9 au 10 juin.

— Après la Finlande, la Hongrie et la Roumanie voient la *Russie* réduire de 50 % leur dette de guerre, à compter du 1er juillet 1948.

— En Palestine, le comte Bernadotte demande aux Juifs et aux Arabes de cesser le feu le 11 juin à 6 heures.

— Double crise ministérielle à *Téhéran* et *Ankara*, où les gouvernements de M. Hakimi, d'une part, et de M. Hasan Saka, d'autre part, ont dû se retirer.

MERCREDI 9. — Par 21 voix contre 20 et 2 abstentions, la Commission des Affaires étrangères de l'Assemblée nationale, après avoir entendu M. Georges Bidault, ministre des Affaires étrangères, se prononce, sous conditions, pour la prise en considération des recommandations de la Conférence de Londres.

— Le général de Gaulle remet à la presse une déclaration sur le communiqué officiel de la Conférence de Londres, qu'il juge en ces termes, avant d'exposer le détail de sa critique : « Ce document, qui résulte d'une procédure assez insolite, et sort tout à coup de la pénombre dans laquelle il fut élaboré, place la France dans le cas de souscrire à l'improviste, en bloc, sans contre-partie valable, à des dispositions qui comportent les risques les plus graves pour elle, pour l'Europe, pour la paix. » L'ancien chef du gouvernement provisoire demande des négociations nouvelles et répète qu'il est prêt « à prendre part directement aux responsabilités nécessaires, dès lors que seraient assurés les moyens de les porter ».

A L'ÉTRANGER. — Les gouvernements de *Grande-Bretagne* et des *Etats-Unis* approuvent les recom-

mandations de la Conférence de Londres, que l'U. R. S. S. critique vivement.

— Dans une lettre qu'il adresse au ministre de l'Instruction publique et des Cultes, M. Ortutay, le cardinal Mindszenty, primat de *Hongrie*, se déclare « prêt à accepter le principe de négociations ». Dès que les conditions préalables en seront réalisées, précise-t-il, nous désignerons nos délégués. Et il exige d'abord le retrait du projet des nationalisations, la reconstitution des Associations catholiques dissoutes et la restitution de leurs biens confisqués, l'autorisation de publier un quotidien catholique avec les moyens mis à la disposition des autres journaux, et sans que s'exerce la censure.

— Le comte Bernadotte, médiateur de l'O. N. U. en *Palestine*, fait savoir que les Juifs et les Arabes acceptent l'ordre de cesser le feu lancé par le Conseil de sécurité. L'armistice sera exécutoire le 11 juin, à partir de 7 heures du matin. Une Conférence de la paix sera convoquée prochainement à Rhodes.

— M. Léon Bérard, ancien ambassadeur du gouvernement de Vichy auprès du Saint-Siège, et qui a résidé au Vatican pendant les huit dernières années, reçoit l'autorisation de rentrer en France.

A L'ÉTRANGER. — La cérémonie du mariage de l'ex-roi Michel de Roumanie avec la princesse Anne de Bourbon-Parme est célébrée, selon le rite orthodoxe, au palais royal d'*Athènes*, en présence du roi Paul de Grèce. Les parents de la princesse n'assistaient pas à la cérémonie. Ce mariage d'une princesse catholique qui consent à ce que ses enfants soient élevés dans une religion autre que le catholicisme suscite, dans les milieux du Vatican, un sentiment de vive désapprobation. Elle encourt *ipso facto* l'excommunication.

— Par 78 voix contre 10, le Sénat des *Etats-Unis* vote le service militaire obligatoire, astreignant à deux ans de service les jeunes Américains âgés de 19 à 25 ans. Cette loi doit encore être approuvée par la Chambre des représentants.

— Mort de M. Louis B. Schwellenbach, secrétaire du Travail du gouvernement des *Etats-Unis*.

— En *Turquie*, formation d'un nouveau cabinet par M. Hasan Saka, qui fait appel à des éléments jeunes animés d'esprit démocratique.

JEUDI 10. — Après un accord péniblement conclu entre membres de la majorité sur le problème de la laïcité, l'Assemblée nationale adopte, par 405 voix contre 192, un nouveau texte destiné à remplacer le décret du 22 mai 1948 pris par Mme Poinso-Chapuis, ministre de la Santé publique et de la Population, en application de l'ordonnance du 3 mars 1945. Le nouveau décret, en date du 10 juin 1948, habilite les Associations familiales à aider, sous certaines conditions, « les familles éprouvant des difficultés matérielles pour élever leurs enfants ». Elles pourront recevoir, sous la surveillance des agents du Trésor, toutes subventions publiques ou privées qui leur seront allouées ainsi que les dons et legs.

— L'Académie française décerne, à l'unanimité, son grand prix de littérature à M. Gabriel Marcel, pour l'ensemble de son œuvre. Le lauréat est né à Paris, le 7 décembre 1889. Agrégé de philosophie en 1910, il quitta l'Université en 1922. Il est l'auteur de nombreux essais et pièces de théâtre. Son premier ouvrage dramatique : *Le seuil invisible*, date de 1914. Ont suivi : *Le cœur des autres, Un homme de Dieu, L'iconoclaste, Le quatuor en fa dièse, Le regard neuf, La mort de demain, La chapelle ardente, Le monde cassé, Le dard, La soif*. Tout récemment, il s'est encore essayé à de curieuses tentatives dans le genre comique. Les œuvres théâtrales de Gabriel Marcel sont animées par l'inquiétude métaphysique, car il est surtout un philosophe. Il a élaboré le premier en France une doctrine existentialiste originale, qui se sépare de l'existentialisme allemand, aussi bien que de l'existentialisme sartrien. Dans les discussions qu'a suscitées, ces dernières années, l'œuvre de J.-P. Sartre, il a nettement pris position en faveur de ce qu'on appelle maintenant l'existentialisme chrétien. Ses principaux ouvrages philosophiques sont : *Etre et avoir, Journal métaphysique*, tous deux parus avant la guerre ; *Homo Viator*, paru pendant l'occupation. M. Gabriel Marcel exerce en outre son activité dans la critique théâtrale et la diffusion des œuvres des littératures étrangères.

VENDREDI 11. — A L'ÉTRANGER. — Le *gouvernement roumain* fait adopter par le Parlement une loi aux termes de laquelle la totalité de l'industrie, y compris les exploitations minières et pétrolières, est nationalisée.

— Le Sénat des *Etats-Unis* adopte une résolution de M. Vandenberg, en faveur du rétablissement de l'intégralité des crédits du plan Marshall, dont la Chambre des représentants avait demandé la réduction de 25 %. Cette résolution n'a pas force de loi, elle est simplement indicatrice des sentiments du Sénat. Mais le vote de la Chambre haute laisse cependant espérer le rétablissement des crédits du plan Marshall à leur montant respectif.

— En *Hongrie*, adoption par le Conseil des ministres du projet de nationalisation des écoles. Ce projet vise toutes les écoles, à l'exception des Séminaires. Il sera présenté au Parlement le 15 juin.

— Consécration à *Berlin* du nouvel évêque auxiliaire, Mgr Paul Tkotsch. Consécrateur : le cardinal von Preysing, évêque de Berlin. Co-consécrateurs : Mgr Aloys Muench, visiteur apostolique en Allemagne, et Mgr Wienken, évêque auxiliaire.

SAMEDI 12. — A L'ÉTRANGER. — Dans un discours prononcé à l'Université de Californie, M. Truman, président des Etats-Unis, rejette sur l'U. R. S. S. toutes les responsabilités de la situation internationale actuelle, « qui ne correspond pas à un état de guerre, mais qui n'est pas encore la paix ». Le président a énuméré ses griefs envers la Russie : « 1° Son refus de collaborer au relèvement de l'Europe ; 2° ses manœuvres dilatoires et son souci de propagande au cours de toutes les Conférences internationales ; 3° son abus du *veto* à l'O. N. U. ; 4° ses agressions indirectes à l'égard de plusieurs nations orientales et ses pressions sur d'autres pays du Moyen-Orient ; 5° son intervention dans les affaires intérieures de plusieurs pays, par l'intermédiaire des partis communistes locaux. »

DIMANCHE 13. — M. Robert Schuman, prenant la parole à la réunion du Comité national du M. R. P., à Paris, a envisagé les trois problèmes posés par les accords de Londres, la liberté de l'enseignement et la situation économique. Il a déclaré qu'il était temps, sur le plan international, « de sortir d'un provisoire qui devient impraticable. L'Europe attend au moins une amorce d'organisation ». En ce qui concerne la liberté de l'enseignement, le gouvernement a cherché « à apaiser les conflits autour de l'école, par l'union autour de la famille. Dans le cadre actuel de la législation, il ne peut être question de subvention directe ou indirecte aux écoles libres. Mais il est important de réaliser l'égalité des familles françaises qui ont des difficultés à élever leurs enfants, sans distinction d'idéologie ou de préférence scolaire ». Quant à la situation économique, « sa solution dépend d'abord d'une véritable stabilisation nationale et internationale. Que les prix aient été à peu près stabilisés en France après la dévaluation est déjà un tour de force ».

— Clôture à Paris du Congrès national des fonctionnaires catholiques ouvert le 12. Ces deux journées ont été consacrées à l'étude de l'épanouissement de la personnalité du fonctionnaire dans l'exercice de son métier.

A L'ÉTRANGER. — Une lettre pastorale du cardinal Mindszenty est lue dans toutes les églises en *Hongrie*. Cette lettre rappelle que toutes les personnes participant à une action qui tend à limiter les droits extérieurs ou intérieurs de l'Eglise encourent l'excommunication. Le cardinal ordonne

que les cloches de toutes les églises sonnent pendant un quart d'heure, le 18, pour protester contre la nationalisation des écoles libres, qui doit être votée ce jour-là par le Parlement.

LUNDI 14. — Le gouvernement français demande aux Anglo-Américains d'ajourner jusqu'au vote du Parlement sur la Conférence de Londres la réunion des commandants en chef et des représentants provinciaux allemands, prévue à Francfort pour le 15.

— Déclenchement, en Anjou, des grèves administratives en faveur de la liberté de l'enseignement. Elles intéressent seulement une centaine de communes rurales, car le Comité d'action pour la liberté scolaire en a délibérément tenu à l'écart les gros centres. On fait remarquer que les habitants des communes dont les mairies sont fermées peuvent régulièrement faire établir les actes d'état civil au domicile même des maires. C'est surtout dans les arrondissements de Cholet et de Segré qu'a été suivi l'appel lancé par le Comité d'action.

A L'ÉTRANGER. — M. Clément Gottwald, président du Conseil, est élu président de la *République tchécoslovaque*, en remplacement de M. Edouard Benès. M. Zapotocky, vice-président du Conseil et président de la C. G. T., lui succède à la tête du gouvernement. Né en 1896, à Dédice (Moravie), ancien ouvrier menuisier, M. Gottwald est entré dans le parti socialiste à l'âge de 16 ans. Dès la formation du parti communiste, il y adhéra et ne le quitta plus. En 1925, il est nommé membre du Comité central ; en 1929, il est élu secrétaire général et, en 1935, député. A ce titre, il participe à Moscou au XVII° Congrès mondial de l'Internationale communiste. De 1939 à 1945, il réside à Moscou et rentre dans son pays avec l'armée rouge. Vice-président du Conseil dans le Cabinet de M. Fierlinger, formé le 4 avril 1945, il prit la direction du gouvernement en 1946, après la victoire communiste aux élections.

— Les trois nations du groupe *Benelux* informent officiellement la Grande-Bretagne que leurs gouvernements ont approuvé pleinement les recommandations de la Conférence de Londres sur l'Allemagne.

— Rupture des négociations entre l'Angleterre et l'Egypte sur la question de la réforme administrative du *Soudan*.

MARDI 15. — M. Pierre Hervé, député communiste du Finistère et rédacteur à *l'Humanité*, donne sa démission de député. C'est Mme Marie Lambert, colistière de M. Hervé, qui lui succédera au Palais-Bourbon.

— Assemblée générale, à Paris, de l'Union nationale des Associations familiales. M. Guibourge, président de l'Union départementale des Associations familiales de Seine-et-Oise, est élu président de l'U. N. A. F.

A L'ÉTRANGER. — Le Sénat des *Etats-Unis* décide, par 64 voix contre 15, de ramener de quinze à douze mois la durée d'utilisation des crédits du plan Marshall. Cette décision équivaut pratiquement à annuler la réduction de ces crédits votée par la Chambre des représentants.

MERCREDI 16. — De sanglantes bagarres éclatent à Clermont-Ferrand entre la police et des grévistes qui occupaient les usines Bergougnan, dont ils ont été délogés. On compte plus de 120 blessés. Les dégâts causés aux usines s'élèveraient à plus de 20 millions. Des grèves de solidarité se sont déclarées dans la plupart des industries clermontoises, notamment aux usines Michelin et à Marseille.

— La Haute Cour de Justice condamne M. François Chasseigne, ancien ministre du gouvernement de Vichy, à dix ans de travaux forcés et à la dégradation nationale à vie.

— Mort à Ploubazlanec, près de Saint-Brieuc, de l'écrivain J.-H. Rosny jeune, président honoraire de l'Académie Goncourt. Séraphin-Justin Boex — c'était son véritable nom — était né à Bruxelles le 21 juillet 1859. Il était le frère cadet de J.-H. Rosny aîné, également décédé. Edmond de Goncourt l'avait nommé membre de son Académie par testament. Il collabora longtemps avec son frère, sous le pseudonyme collectif de J.-H. Rosny. Ils eurent l'idée originale d'écrire des romans sur la préhistoire. Cette collaboration fraternelle cessa après un quart de siècle, en 1909. Il publia alors, sous la signature de J.-H. Rosny jeune, une trentaine de romans, des essais, des études historiques et des mémoires. Des réserves doivent être faites sur son œuvre.

— Mort de M. Ernest Tonnelat, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres depuis 1945. Le professeur Tonnelat enseignait, au Collège de France, l'histoire des langues et des littératures germaniques du moyen âge. Il avait publié des thèses sur les *Frères Grimm*, une étude sur la *Chanson des Nibelungen*, une *Histoire de la littérature allemande des origines au* XVIII° *siècle* et une *Histoire de la langue allemande*. Né en 1877, il était ancien élève de l'Ecole normale supérieure.

— Le Conseil général d'Ille-et-Vilaine décide d'inscrire au budget de 1949 une somme de 5 millions, comme subvention à l'Union départementale des Associations familiales, dans le but de venir en aide aux familles éprouvant des difficultés matérielles pour élever leurs enfants. Sept conseillers ont voté contre.

A L'ÉTRANGER. — Plus de 200 000 métallurgistes sont en grève en *Belgique*, pour des questions de salaires. Depuis la Libération, ce pays n'avait pas connu de conflits sociaux de cette importance. 43 hauts fourneaux sont éteints et 2 600 usines fermées.

— A *Rome*, le Parlement italien vote la confiance au gouvernement de Gasperi, par 348 voix contre 167, et approuve son plan quinquennal.

18 juill. 1948. — N° 1021. — Nouvelle série : N° 108

Ce numéro contient :

Le numéro 1020 a été tiré à 15 200 exemplaires.

Imprimerie « Maison de la Bonne Presse », 5, rue Bayard, Paris-8°.
Le directeur : R. Berteaux.